

ABONNEMENTS
1 an 6 mois 3 m. 1 m.
SUISSE . . . 18.— 9.— 4.50 1.50
ETRANGER 50.— 25.— 12.50
On peut s'abonner dans tous les
Bureaux de poste suisses, avec
une surtaxe de 20 centimes

LA CHAUX-DE-FONDS, Parc 103
TÉLÉPHONE { Rédaction 13.75
Administration et Annonces 87.
CHÈQUES POSTAUX IV B 313

La Sentinelle

Quotidien socialiste

Directeur politique : E.-PAUL GRABER, conseiller national

Le numéro : 10 ct.

ANNONCES

(LA LIGNE)
La Chaux-de-Fonds, Canton
et Jura Bernois . . . Fr. 0.20
Minimum p^r annonce » 2.—
Suisse » 0.30
Etranger » 0.40
(Minimum 10 lignes)
RÉCLAME » 1.—

Du malaise

Les journaux bourgeois n'ont pas lieu de se féliciter de tous les résultats des derniers scrutins fédéraux. Les deux ou trois désaveux donnés par le peuple au Conseil fédéral et à la majorité du Parlement leur restent sur l'estomac. Ils ne savent pas faire bonne mine à mauvais jeu. A mal dissimuler leur dépit, ils voudraient nous laisser croire qu'ils n'ont pas l'habitude d'enregistrer des défaites.

C'est que l'échec du 17 février venant après celui de la loi Haerberlin, est de nature à inquiéter ceux qui président aux destinées politiques du pays. Des désaveux successifs finissent par user l'autorité d'un parlement et surtout d'un gouvernement. Ailleurs que chez nous un gouvernement l'aurait compris depuis longtemps, et ceux qui le composent auraient cédé leurs tabliers à d'autres. En Suisse, le Conseil fédéral encaisse les coups mais ne se rend jamais. C'est peut-être un bien que la tradition démocratique admette chez nous cette stabilité gouvernementale, mais à vouloir continuer sa politique réactionnaire, condamnée une fois de plus par le peuple, le Conseil fédéral finirait par perdre le prestige nécessaire à tout gouvernement qui veut gouverner.

Car il n'y a pas de doute possible : le peuple vient de dire, à voix suffisamment haute pour être entendue, qu'il ne veut plus de la politique régressive faite au Palais fédéral depuis deux ou trois ans. Les journaux bourgeois, le « Journal de Genève » en particulier, sous la plume de M. Horace Micheli, cherchent à donner une signification autre aux scrutins du 17 février, du rejet de l'extension du monopole de l'alcool et de la loi Haerberlin, en disant que le peuple a profité de ces occasions pour protester une fois encore contre le régime des pleins pouvoirs. C'est possible que le peuple ait vu une prolongation du régime des pleins pouvoirs dans la fameuse loi Haerberlin que les partis bourgeois lui recommandaient, quoique les amis politiques de M. Micheli et M. Micheli lui-même aient prétendu que ce n'était pas le cas. Mais ce que la majorité du peuple suisse a clairement exprimé le 17 février, c'est qu'elle ne voulait pas se laisser arracher la journée de huit heures. Le moins qu'on puisse tirer de ces deux scrutins, c'est qu'en deux occasions importantes pour la vie politique de notre pays, le Conseil fédéral et la majorité des Chambres fédérales se sont trouvés en désaccord complet avec les véritables sentiments du peuple. Voilà ce qui est grave pour le prestige d'un gouvernement, d'une assemblée parlementaire, et même d'un régime. C'est du reste un républicain de Suisse allemande, M. Rusch, qui a fait comprendre au Conseil fédéral qu'il ne lui restait plus qu'à s'en aller. On ne pouvait pas le lui dire plus clairement.

Qu'un malaise politique pèse lourdement sur le pays, c'est indéniable. Mais si on veut y apporter un remède, il faut voir le mal où il est, et ne plus user de subterfuges pour dissimuler les fautes des dirigeants politiques du pays, ou expliquer les manifestations de mauvaise humeur du peuple. Le malaise résulte du divorce d'opinion qui existe entre le peuple et son gouvernement, divorce qui va en s'accroissant. Il ne reste plus au Conseil fédéral qu'à conformer sa politique à la volonté de la majorité du peuple, ou à laisser ce soin à d'autres s'il croit n'être plus à la page.

Abel VAUCHER.

La mélancolie de M. Micheli

Dans le « Journal de Genève », M. Micheli écrit entre autres :

« C'est vis-à-vis des électeurs aussi que les députés devraient trouver plus d'indépendance. Le spectacle que la majorité de ceux qui avaient signé la motion Abt et accepté la révision de l'article 41 a donné pendant les dernières semaines a été particulièrement peu édifiant. Plus de cent conseillers nationaux, plus de trente députés au Conseil des Etats avaient voté cette révision à Berne sans émettre la moindre objection. Combien y en a-t-il qui l'auraient soutenue devant le peuple ? Une vingtaine tout au plus. Devant le vent de négation qui soufflait, la plupart d'entre eux se sont terrés, espérant qu'on les oublierait. D'autres sont allés jusqu'à voter non... »

« ...Il est incontestable que le Parlement n'aura, pendant les prochaines années, plus guère de cœur à l'ouvrage. Depuis deux ans environ, une véritable tempête de négation souffle sur notre pays. Elle a été déclenchée par des initiatives socialistes qui auraient bouleversé notre vie nationale et désorganisé nos finances. Mais elle a entraîné aussi après elle des réformes fort utiles, telles que l'extension du monopole de l'alcool et la révision de la loi sur les fabriques. »

« Avant de proposer quoi que ce soit de nouveau au peuple, le Conseil fédéral et les Chambres devront commencer par faire un retour sérieux sur eux-mêmes. Ils devront profiter des mois de recueillement politique qui vont venir pour scruter les causes du mécontentement populaire et examiner ce qui cloche dans notre vie politique... »

Période critique

Autrefois le moment de payer s'appelait le quart d'heure de Rabelais. Maintenant que les dettes de guerre nous ont habitués à des chiffres fabuleux, le quart d'heure de Rabelais est une expression qui ne convient plus guère. Les règlements de compte durent des années sans aboutir, ou plutôt ils aboutissent à la faillite. Si regrettable que soit cette solution, il faut reconnaître qu'elle éclaircit tout de même la situation et lorsqu'elle se sera généralisée, la société pourra se refaire un habit neuf.

La France, autour de laquelle gravitent plusieurs Etats secondaires, dont le sort est plus ou moins lié au sien, en est arrivée au point où quelques pas de plus dans la direction suivie la précipiteront au bas du fossé que d'autres ont atteint avant elle. Ce n'est pas mortel, mais c'est douloureux et cela entraîne de gros désagréments dont le principal est la misère pendant plusieurs années pour la classe salariée et les classes moyennes de la bourgeoisie. L'Allemagne, l'Autriche, la Pologne en offrent des exemples.

Ce malheur en entraîne généralement un autre, qui est l'ébranlement profond de l'organisme social. Si cet ébranlement poussait les peuples à adopter des institutions supérieures, on se consolait un peu des souffrances subies ou à subir par la grandeur du résultat. Mais toutes, ou presque toutes ces crises ramènent les peuples en arrière. Le désordre qu'elles créent, le désarroi qu'elles font régner dans les esprits favorisent les réactions. Ce ne sera sans doute que momentanément, mais c'est tout de même du temps perdu.

Pour ce qui est de la France, il n'est pas dit encore qu'elle ne puisse rétablir sa situation financière. Son peuple a une fierté et un ressort extraordinaires et même si elle doit connaître la

déconfiture, il est permis de croire que les conséquences n'en seront pas aussi néfastes que chez les peuples dont la démocratie est plus récente.

Toutefois nous remarquons chez elle les mêmes symptômes qu'ailleurs, sans qu'on puisse encore en déterminer l'intensité. Les républicains sincères, socialistes comme bourgeois, devront livrer de rudes combats pour conserver les institutions qui leur sont chères.

Des deux extrêmes se dessine déjà la double attaque pour étrangler la démocratie au moment critique. Qu'un président de république ose marquer presque ouvertement ses tendances à la dictature et que la presse qui lui est dévouée la réclame publiquement, ce sont là des indices qui montrent que le mal a poussé de belles racines.

On peut objecter que Millerand, tout désireux qu'il soit du pouvoir absolu, est trop peureux pour le prendre et qu'Hervé qui l'appuie ne représente qu'une petite partie de l'opinion, qu'au surplus les élections vont donner une indication nettement républicaine.

C'est juste, mais tout cela n'est pas encore pleinement rassurant, tout dépend du pouvoir de réalisation de la nouvelle Chambre et de la difficulté qu'elle éprouvera à sortir le pays des embarras où il se trouve.

La dictature est une plante qui pousse toute seule dans certain terroir et là où existe ce terroir les dictateurs ne manquent jamais. Ils sont en herbe et nombreux dans tous les partis, le Parti socialiste comme les autres. Quand on pense qu'après d'autres plus illustres Hervé et Millerand sont sortis de chez nous, nous n'avons lieu d'être fiers d'avoir couvé les œufs d'où sont sortis ces oiseaux-là.

C. NAINE.

Echos internationaux

C'est vers les élections italiennes que se tournent les regards. Non pas qu'on puisse en attendre quelque chose de salutaire puisqu'elles sont faites à l'avance. En ce sens du moins que les fascistes, même en minorité, seront la grosse majorité. Le fascisme a porté la corruption jusque dans le suffrage universel. Mais ce sont les diverses manifestations des minorités qui intéresseront. Il y aura les populaires, les démocrates, les socialistes unitaires et l'alliance communisto-maximaliste au plutôt troïskinternationaliste.

Pour le moment c'est Mussolini lui-même qui sanctionne les listes fascistes. On constate que les transfuges des autres partis ont été fort mal arrangés et c'est bougrement bien fait.

Mais ce à quoi on ne s'attendait pas, c'est que, non contents de conquérir sans lutte une grosse majorité, les fascistes entendent encore ravir aux minorités la maigre part leur revenant en lançant des listes fascistes « bis » qui entreront en compétition avec les minorités. Comme la presse n'est pas libre, comme les réunions ne sont pas libres, comme le vote dans les trois quarts du pays est contrôlé par les bâtons fascistes, rien n'empêche les disciples de Mussolini de « s'emparer » de tous les sièges.

Tandis que la lutte est ainsi engagée les communistes trouvent l'heure bien choisie pour accuser les socialistes unitaires de n'avoir pas choisi une plate-forme électorale antifasciste en se constituant les défenseurs de la liberté. Et la « Giustizia » de répondre — avec raison selon nous : — Comment reconquérir la liberté en Italie, si ce n'est en abattant le fascisme ?

Il est heureusement en Italie un ou deux orateurs socialistes auxquels les fascistes n'osent guère toucher. Ce sont surtout Turati et Labriola. On se souvient du grand discours tenu par le premier à Trieste. Labriola vient, à son tour, de faire un grand discours à Trieste sur : La Démocratie et le Socialisme. Il soutient que le monde marche vers la démocratie, qu'il n'existe pas de conception moderne de la vie sans la liberté et pas de patrie sans la démocratie. La liberté est l'orgueil de notre race. Il en arriva après un exposé historique à opposer le socialisme au fascisme autoritaire et impérial. Il condamna les privilèges de toute nature au nom du socialisme qui, en voulant supprimer les classes, veut sauver la civilisation.

Un orateur fasciste obtint la parole. Il affirma que la patrie était une réalité concrète, que l'homme n'existe pas pour lui-même, qu'il ne peut exister que pour la nation en dehors de laquelle il n'y a rien. La liberté ne peut exister qu'au service de la patrie. Le capital devra aussi être employé dans ce sens... mais il faut laisser le temps aux fascistes d'en faire la preuve. Labriola, dans une brillante réplique, mit en lumière le sophisme du fascisme tendant à s'identifier avec la nation. La nation n'appartient ni à un homme, ni à une église, ni à un parti. Elle n'est que dans la liberté. Quand le fascisme trahit celle-ci, il trahit la nation. E.-P. C.

VARIÉTÉ

Les mésaventures de l'hypnotiseur

Un magnétiseur et hypnotiseur célèbre en Italie, le Dr Cesar Gabrielli, vient d'être victime d'une singulière aventure. Elle démontre que le métier n'est pas tout rose, et que si, dans le feu de la rampe des théâtres, les ovations et les applaudissements crépitent, le métier d'hypnotiseur ne va pas sans déboires, lui aussi. Le docteur Gabrielli, qui est actuellement à Milan, passait dans une rue, la semaine dernière, quand soudain un homme accompagné de deux femmes, se précipita sur lui et le roue de coups. Attroupeusement, scandale. La police accourt et conduit les pugilistes masculins et féminins chez le « Questeur », autrement dit chez le commissaire de police du quartier. L'hypnotiseur, malgré tout son pouvoir magique, n'avait pas empêché ses agresseurs de le gratifier d'un œil au beurre noir de superbe apparence !

Et, dans cet accent milanais à la forte saveur de terroir, les agresseurs expliquèrent pourquoi le docteur magnétiseur n'avait plus l'heur d'être un ami. Il l'avait été, hélas, et avait même mis sous le charme la fille du signor Melchiorri, une accorte brunette de vingt et un printemps. Il faut dire que la demoiselle souffrait depuis un certain temps d'une maladie de langueur caractérisée. Dactylo chez un certain Pio Zabarella, propriétaire d'un cabinet radiotélégraphique (ô progrès, que de mercantis utilisent tes syllabes magiques !), Mlle Melchiorri était tombée à la fin de l'an 1922, dans une crise psychique inguérissable. Ce mal déterminait chez la jeune fille des troubles sérieux de la parole. On avait, en vain, couru les médecins.

En désespoir de cause, ses parents (ayant appris le pouvoir surhumain du magnétiseur) étaient allés faire consultation chez lui. Ils espéraient que la puissance hypnotique agirait au mieux sur la jolie dactylo.

Le résultat fut le contraire de ce qu'on avait osé espérer. La pauvre s'affaiblissait de plus en plus. Les passes magnétiques n'avaient eu aucun effet. Bientôt, la jeune demoiselle tombait dans une prostration mentale inquiétante et son état organique devenait plus pitoyable encore.

C'est pourquoi les proches de la jeune fille, à la vue du mauvais hypnotiseur, lui étaient tombés dessus à bras raccourcis.

Ayant entendu cette prosaïque version, le questeur donna la parole au docteur Gabrielli. Ce fut un nouveau roman ! Gabrielli affirme qu'il est victime d'une persécution, de la part de la Melchiorri. Elle se déclarait autrefois « une de ses ardentes admiratrices ». A tel titre qu'elle n'hésita pas, en son temps, de fausser compagnie à ses parents, au marchand de T. S. F., et de suivre le galant hypnotiseur dans des tournées triomphales. Un jour, excédé, Gabrielli avait renvoyé la demoiselle à ses foyers. Et c'est pour quoi, depuis, il recevait maintes lettres de menaces de la mère et du père, qui voyaient en lui un génie maléfique, auteur de la triste condition mentale de leur progéniture. Cela devait finir par des horions.

Le commissaire, bon enfant, a renvoyé les plaignants dos à dos. Leurs histoires étaient trop embrouillées.

EN ANGLETERRE

L'affaire des cinq croiseurs

Nous avons dit comment les travaillistes ont résisté aux objurgations des conservateurs, qui leur enjoignaient de construire une flotte aérienne pour répondre à celle de la France. Conformément aux instructions de Moscou, la presse communiste a passé cet incident sous silence, imitant en cela la grande presse bourgeoise française. Par contre, on a mené grand bruit autour de l'affaire des cinq croiseurs. Il fallait s'y attendre.

Conformément au traité de Washington, il a été entendu que le nombre des unités navales devait diminuer dans certaines proportions par le non-remplacement des bâtiments détériorés. L'Angleterre a dû mettre au rancart dix croiseurs hors d'usage, et le traité lui donne le droit d'en remplacer cinq, autrement dit lui impose le devoir de laisser tomber les cinq autres.

Ramsay Mac Donald ayant reçu des chantiers navals l'avis que plusieurs milliers d'ouvriers allaient être jetés sur le pavé, a autorisé son ministre de la marine à demander des devis pour les cinq croiseurs qu'il faut remplacer. Entre temps, des délégations d'ouvriers des chantiers sont également intervenues auprès du gouvernement pour demander qu'on ne leur ôte pas le pain de la bouche. Voilà les termes du problème.

Il aurait fallu véritablement ignorer tout de la nature humaine pour ne pas prévoir qu'on soulèverait cet incident contre Mac Donald. Ce dernier ne s'en est donc pas montré trop surpris, sinon peut-être de certains termes employés, et il a expliqué franchement la situation sans grandes phrases ni réticences. Il est évident qu'il n'est jamais drôle pour des ouvriers d'avoir à s'occuper de croiseurs et qu'un ministre socialiste fait toujours mauvaise figure en conservant des départements de la guerre et de la marine.

La différence pourtant avec un gouvernement bourgeois et même avec un gouvernement communiste, c'est que Mac Donald fait des efforts immédiats pour le désarmement et qu'il en a donné des preuves tangibles en refusant toute augmentation du matériel de guerre et en proposant des arrangements avec les autres puissances.

La même presse communiste, qui reproche à Mac Donald de remplacer cinq croiseurs sur dix, a-t-elle jamais reproché au gouvernement des Soviets ses constructions navales ou militaires ou blâmé ses commissaires du peuple de passer bruyamment en revue l'armée rouge dans les rues de Moscou ? La justice n'est évidemment pas de ce monde. Quant à nous, disons franchement que nous regrettons vivement pour le gouvernement travailliste qu'il n'ait pas trouvé un autre moyen de donner du travail aux ouvriers des chantiers navals et qu'il se soit trouvé lié par les engagements de ses prédécesseurs. Dans l'affaire de Singapour, il a eu le courage d'arrêter carrément des dépenses déjà décidées.

Ce qui est le plus répugnant dans toute cette affaire, c'est l'attitude des 70 libéraux qui ont voté contre lui et qui auraient acclamé la construction des croiseurs si un Churchill ou un Asquith l'avait proposée. Par contre, les deux travaillistes qui se sont abstenus étaient, quant à eux, logiques avec eux-mêmes.

Edm. P.

ECHOS

Histoire d'un tableau

Cette histoire pourrait composer ce sous-titre : « Ou le Parlement et les Arts ».

Le ministre des Beaux-Arts avait acheté pour l'Etat français, il y a trois ans, au peintre René Rousseau-Décelle, prix de Rome, un portrait de Jaurès.

Quelques jours après, l'artiste, enchanté, portait son tableau aux Beaux-Arts à Paris.

Les fonctionnaires du ministère se dirent : « Un portrait de Jaurès commandé par l'Etat, ça doit être pour la Chambre. »

On envoya donc le tableau au Palais Bourbon.

A la question, où il fut porté, on se dit : « La tradition s'oppose à ce qu'on mette dans cette maison l'effigie d'un député, même mort et quel qu'il soit. »

Le tableau fut donc envoyé au « matériel », en attendant qu'on lui fit un sort.

Il y a quelque temps, le peintre, curieux de savoir ce qu'était devenue son œuvre, alla s'en enquérir aux Beaux-Arts. On le renvoya à la Chambre. Là, on lui répondit : « Un portrait de Jaurès ? C'est possible. On va chercher. »

On chercha, en effet, et l'on vint de retrouver le tableau dans les sous-sols, parmi des balais, des têtes-de-loup, des arrosoirs, des poubelles. Par bonheur, il était intact : les rats n'y avaient pas touché.

Le tableau va retourner aux Beaux-Arts, d'où on l'expédiera, espérons-le du moins, à quelque musée qui sera fort heureux de le recevoir, à moins qu'on ne le donne, ce qui serait fort heureux, au collège d'Albi où Jaurès fit ses études. (Comœdia.)

Il exagère !

On nous écrit :
« Voici un petit dialogue authentique, entendu dans un établissement public du Landeron le lundi 18 février, jour de foire, entre deux paysans, et qui en dit long sur la mentalité qui existe encore parmi cette classe de travailleurs.
Premier paysan. — Est-ce que tu connais le résultat des votes ?
Deuxième paysan. — C'est les non qui ont gagné.
Premier paysan. — Tais-toi voir.
Deuxième paysan. — Puisque je te le dis.
Premier paysan. — Allons, tu me fiches une blague.
Deuxième paysan. — Pas du tout, je te dis que j'en suis sûr.
Premier paysan. — Alors, combien de non ?
Deuxième paysan. — Environ 430,000.
Premier paysan. — Et des oui ?
Deuxième paysan. — Je crois 316,000, par-là alentour.
Premier paysan. — Alors, tu sais, je savais bien qu'il y avait en Suisse un tas de pourris, mais alors, pas 430,000... »
Réd. — C'est l'opinion d'un paysan, d'un seul. Nous ne la généralisons pas.

Politique ou affaires ?

Au petit congrès du Parti radical et radical-socialiste français, M. Herriot a déclaré très courageusement et publiquement tout haut ce que les initiés connaissent depuis longtemps : « Nous assistons à la décadence de la République. Depuis vingt-cinq ans on ne fait plus de politique, mais des affaires ».
Cela est vrai ; mais jusqu'à l'Union des intérêts économiques, le fléchissement de la conscience chez certains législateurs était le fait d'individus isolés. Mais, depuis l'apparition de cette union, tout ce qui est véreux et taré, au Palais Bourbon et au Luxembourg, est enrégimenté sous la bannière de cette union, qui devrait être plutôt appelée la « Mangeoire », la « Gamelle » ou plus exactement l'« Auge » des Intérêts économiques.
Le pis est que, dans cette « Auge » se vautrent et se sustentent des gens que, dans notre naïveté, nous avions crus, jusqu'ici, des démocrates sincères.
Or, nous les avons vus, ces temps derniers, à l'œuvre : voter toutes les mesures qui, loin de tendre à la réalisation de la démocratie économique, ne visent qu'à la compromettre et, au contraire, à renforcer et à aggraver les monopoles capitalistes, jusqu'à l'indécence et au scandale...
(Correspondance coopérative.)

JURA BERNOIS
Nouvelles de l'Ajoie

Une tentative actuellement en cours est faite pour que tous les patrons pierristes de l'Ajoie fassent une entente pour l'application du tarif nouveau. Comme cela, toute concurrence déloyale entre patrons aurait été supprimée. Tous les patrons auraient été d'accord sauf un, qui est un concurrent assez sérieux. Des tentatives ont encore été essayées. Voilà donc nos patrons travaillant sous le régime de la concurrence. Ils ont eu tout, il aurait mieux valu s'unir pour lutter contre le seul récalcitrant et déjà poser cette base d'entente. Elle permettrait un prix fixe de vente et de main-d'œuvre. Qu'arrive-t-il aujourd'hui ?
On signale la création de nouveaux ateliers de pierristes en Ajoie. Ces nouveaux auront de la peine, tout début est dur. Ils se rattraperont sur les salaires de l'ouvrier. Il faut aussi livrer meilleur marché que les autres patrons, on se lance encore sur le salaire de l'ouvrier. Mais cette fois, les patrons ont deux concurrents : celle du récalcitrant, celle des nouveaux venus. Avant que le mal ne soit trop grave, l'entente peut encore se faire. Sans cela, chaque patron en souffrira, par contre-coup l'ouvrier. Mais l'ouvrier fera une entente entre tous, il s'organisera.

Grand Conseil bernois

Le Grand Conseil bernois est convoqué en session extraordinaire, dès le 10 mars 1924, à Berne. Les objets à traiter sont :
Projets de lois : Loi revisant celle du 7 juillet 1918 sur les impôts ; loi sur la simplification de l'administration de district ; loi sur la pêche ; loi sur les écoles complémentaires et l'enseignement ménager.
Projets de décrets : Décret concernant les conseils de prud'hommes ; décret relatif aux circonscriptions politiques (revision) ; décret sur la taxe des automobiles ; décret sur la circulation des automobiles et motocycles (revision) ; décret sur les Chambres de conciliation (revision) ; décret concernant la simplification de l'administration de district (revision).
Rapports : du président du Conseil exécutif sur le remplacement de députés ; sur l'initiative populaire concernant la revision de l'art. 19 de la Constitution (quotité électorale pour l'élection du Grand Conseil) ; sur les affaires de directions des travaux publics et des finances.

BIENNE

Parti socialiste romand. — Nous portons à la connaissance des membres du Parti socialiste romand de notre ville qu'une assemblée générale du Parti aura lieu mercredi le 27 février, à 20 heures, à la Maison du Peuple, salle N° 1, pour discuter des questions concernant les prochaines élections communales. Etant donné l'importance des questions à traiter, la présence de tous les membres est nécessaire.
Le Comité.

Par principe « religieux » ! — Les quatre personnes suspectes ou atteintes de la petite vérole, soit la mère, deux jeunes filles de 19 et 22 ans, et un petit garçon d'un an ont été conduits à l'hôpital de Tiefenau, à Berne. Le père et deux garçons ont été mis en quarantaine dans leur logement. Les malades étaient des personnes non vaccinées et qui étaient adversaires de la vaccination par « principe religieux ».
Actuellement, seuls les cantons romands, le Tessin et les Grisons connaissent la vaccination obligatoire. Il est fort intéressant de remarquer que ce sont précisément ces régions de Suisse qui ont été épargnées par l'épidémie de variole qui, d'une façon endémique, sévit chez nous depuis plusieurs années. Les rares cas qui s'y sont déclarés ont tous été importés d'autres cantons. L'épidémie est heureusement bénigne, puisqu'elle n'a occasionné que 3 décès sur plus de 4000 cas.
Le mouvement d'opposition contre la vaccination, limité aux cantons de la Suisse allemande, est une importation d'outre-Rhin. Il est surtout représenté dans ces milieux semi-cultivés, c'est-à-dire qui, dans la plupart des cas, ont des notions de tout et des clartés de rien.

PORRENTROY

Parti socialiste. — L'assemblée du parti socialiste aura lieu mercredi 27 février, à 20 h. et quart, au local, Café du Soleil, Tractanda : Réception de nouveaux membres ; création de nouvelles sections ; cotisations ; rapport sur la dernière votation ; divers.
Le Comité.

MOUTIER

Conseil municipal. — Séance du 22 février. Il n'est pas fait droit à une demande tendant à la libération anticipée d'une personne en détention dans une maison de relèvement.
Il en est fait de même d'une autre demandant la fermeture de la station téléphonique de notre village le dimanche, de 15 à 18 heures.
Le droit de pêche appartenant à la Municipalité sur un certain parcours de la Birse, est loué à la Société des pêcheurs à la ligne, pour une année et pour la somme de fr. 60.—
Il est préavisé favorablement sur une demande que fait la Fanfare municipale pour l'organisation d'une tombola d'un montant de fr. 10,000.—
Il est en outre encore statué : sur plusieurs demandes d'emprunt à la Caisse hypothécaire, sur des inventaires de succession et sur d'autres affaires de moindre importance et d'ordre administratif.
P. D.

CANTON DE NEUCHÂTEL

LE LOCLE

Conférence. — La commission scolaire fera donner mercredi 27 février, à 20 heures, à la Croix-Bleue, une conférence par M. le professeur Léop. Baillod, sur ce sujet : « Une colère de Diderot ». Entrée gratuite, avec invitation cordiale à toute personne qu'un tel sujet intéresse.
Ouverture d'exposition. — Samedi, à 16 heures, dans la grande salle du Vieux Collège, avait lieu l'ouverture de l'exposition de puériculture. M. Primault, président de la Ligue pour l'hygiène sociale et morale, en présence d'un auditoire restreint, a prononcé le discours d'ouverture, puis M. Grâa, secrétaire de Pro-Juventute, par un exposé aussi captivant que solidement étayé d'une science pratique a sculpté le rôle de l'exposition de puériculture. Malgré son matériel rudimentaire elle sera un élément précieux permettant aux mamans de négier contre le mauvais destin de nos bébés et de leur assurer les soins indispensables à cet âge si délicat. L'achalandage de tous ces précieux objets étant d'une trop grande importance pour être narré rapidement, nous renvoyons nos lecteurs à une prochaine chronique. En attendant, nous engageons vivement chacun à visiter cette exposition qui est ouverte tous les jours de cette semaine, de 14 à 17 h. 30, et de 19 à 21 h.
Conférence publique. — L'encylopédiste Diderot, ardent et tumultueux dans la bataille des idées, était d'humeur débonnaire et de caractère fort sociable. Un jour pourtant, il entra dans une colère terrible : on avait touché à son honneur ! C'est l'histoire et le prodigieux retentissement de cette noble fureur que M. Léopold Baillod, professeur, révélera dans sa causerie de mercredi 27 février : « Une colère de Diderot ». — (Voir aux annonces.)
Pour le 1er mars. — Cette fête tombant sur un samedi, le marché aura lieu le vendredi 29 février et les magasins d'alimentation pourront être ouverts samedi jusqu'à midi. (Voir aux annonces.)
Tournée Baret. — La location pour le gala « La Branche Morte » que donnera Baret, le 3 mars 1924, est ouverte dès ce jour. (Voir annonces.)
Concert Fallier et Rehfuss. — Nous donnerons demain un compte rendu du beau concert donné hier soir, au profit de Secours et Travail, par MM. Fallier et Rehfuss.

LA CHAUX-DE-FONDS

F. O. M. H. — Groupe des horlogers
Ce soir, au nouveau Cercle ouvrier, grande assemblée. Ordre du jour important. Voir aux annonces.
Conférence de M. Veillard
Le mercredi 27 février, à Beau-Site, M. le docteur Veillard nous donnera une conférence sur les ravages de la morphine et de la cocaïne. Il est inadmissible que la Suisse n'ait pas signé la Convention de Washington, réglementant le trafic des stupéfiants. Un mouvement populaire devient nécessaire pour faire comprendre à nos autorités l'urgence de cette réglementation. Nous invitons nos membres à assister nombreux à la conférence du Dr Veillard.
Le Comité de l'Union ouvrière.

La crise du français

Quand on a passé la crise de la guerre, quand on se débat encore dans les difficultés qu'on fait naître la crise de la vie chère, celle du chômage, des changes, etc., la crise du français peut paraître négligeable.
Et cependant il s'agit bel et bien du développement, de l'orientation, de la vitalité, de l'existence même de notre langue maternelle.
Crise du français ? Où donc ? Là-bas, au delà des frontières, chez ceux-là même qui ont ce sens inné de la belle langue de Molière ? Ou bien chez nous, dans notre Suisse romande si fortement emalanisée ?
Crise de la littérature ou crise du langage ?
— Que sais-je, moi ? C'est le secret que nous dévoilera M. le professeur J.-P. Zimmermann. C'est ce qu'il nous dira à la Croix-Bleue, jeudi prochain, avec la compétence que lui donne une connaissance parfaite de ce sujet et un sens averti des choses littéraires et artistiques.
Tous ceux que ne laisse pas indifférents l'évolution de notre belle langue française — et ils sont nombreux parmi nos populations ouvrières —, tous ceux qui s'intéressent quelque peu aux questions actuelles de la vie littéraire, tous ceux-là seront à la Croix-Bleue jeudi.

Concert de musique russe organisé par la Société Pédagogique

Rarement, il nous est donné d'entendre de la musique russe. Cet oubli, dans nos concerts, de la musique de tout un pays qui possède un folklore si riche, qui compte de si puissants compositeurs, est regrettable.
M. Pierre-Humbert, dans sa conférence sur la chanson populaire russe, en un langage imagé, nous parla des sources d'inspiration, des racines profondes des chansons russes qui, de temps immémoriaux, se transmettent clandestinement de bouche en bouche et de génération en génération. Car, pendant de nombreux siècles, le peuple russe fut maintenu dans une servitude telle, qu'elle ne lui permettait pas même de traduire publiquement, par le chant, ses sentiments.
Ce n'est guère qu'à l'arrivée de Glinka, aux environs de 1830, que la musique russe acquit son indépendance et son autonomie.
Dès lors, la voie était ouverte et de nombreux maîtres parmi lesquels Dargomijski, puis les compositeurs de la « nouvelle école » s'y engagèrent de pied ferme.
Pour situer ce concert, la Société Pédagogique avait confié à M. Duplain le soin de broser un décor d'« Isba » qui, avec le costume russe traditionnel dont était parée Mme Bitovey, contribua à donner à la soirée son véritable caractère national.
Mme Bitovey, cantatrice de l'Opéra de Moscou, d'une voix bien timbrée, interpréta avec âme un programme agréablement varié.
Elle nous révéla la musique raffinée et colorée d'un Moussorgsky, celle toute de goût et de finesse d'un Dargomijski et l'abondante inspiration d'un Rimsky-Korsakoff. Elle eut l'honneur d'être bisnée dans une composition gracieuse de César Cui (Les Nuages) et enthousiasma ses nombreux auditeurs par l'exécution fougueuse et passionnée de « Hopakn » et d'un air tiré de « La Foire », de Moussorgsky.
La musique russe si vivante, si capricieuse, tour à tour vive et langoureuse, trouva en Mme Bitovey une interprète fidèle, exquise.
La partie de piano était tenue par Mlle Dossoujkova qui accompagna avec discrétion.
N'oublions pas en terminant de remercier les organisateurs de ce régal pour l'excellente idée qu'ils ont eue : nous honorer d'une musique que nous ne connaissons pas assez et qui est considérée actuellement en Europe comme l'une des plus influentes.
G. M.

Le dernier concert de l'orchestre du Schänzli

Comme les précédents, le concert d'hier a été suivi par un public nombreux. Le soir, avant 8 heures, il ne restait pas une place libre dans la vaste salle de l'Astoria, décorée, pour la circonstance, de jolies flammes et d'écussons électriques aux couleurs italiennes. La colonie de ce pays voisin était représentée par une aimable assistance où dominait l'élément féminin.
Nous ne voulons pas revenir en détail sur la valeur du programme. Comme les précédents, il avait été judicieusement choisi. Mais il vaut la peine de souligner la grâce délicate et enjouée avec laquelle ces musiciens cultivés ont interprété la Gavotte des Poupées, de Mascagni, et la Polyphonie de Cimarosa.
Le soir, nous avons admiré, avant tout, le sentiment nuancé qui caractérisa Peer Gynt. La Mort d'Aase, dans la Halle du roi des montagnes, surtout. Le Menuet, Musette et Gavotte, de Haendel-Martucci, fut délicieusement interprété.
M. Ceceré, dont nous admirons l'organe chaleureux, avait bien voulu chanter, au cours de l'après-midi.
Le soir, pour terminer, de gracieuses fillettes apportèrent des gerbes de fleurs aux musiciens bernois. Ce témoignage d'admiration fut applaudi à tout rompre, par un auditoire qui regrettera de ne plus entendre, chaque lundi, la troupe excellente et sympathique des artistes du Schänzli.

Apprentissages

Pendant l'année 1923, le préposé à la surveillance des apprentis et des ouvrières a fait procéder à 560 visites des apprentis représentant un nombre de 836 apprentis, et à 289 visites d'établissements soumis à la loi sur la protection des ouvrières, occupant 653 employées.

Convocations

FRIBOURG. — Parti socialiste. — Veuillez assister à l'assemblée générale annuelle le vendredi 29 février 1924, à 20 heures, à la Maison du Peuple.
Le Comité.
LA CHAUX-DE-FONDS. — Gymnastique ouvrière. — Comité de la Gym ouvrière, mercredi 27 février, à 20 heures précises, à l'ancien Cercle. Important.

Communiqués

Démonstration scientifique de l'autosuggestion.
— C'est avec un réel plaisir que nous apprenons que la remarquable conférencière Mme de Surgère, de Paris, nous reviendra jeudi prochain, 28 février, à 20 heures, dans la grande salle de la Maison du Peuple, pour y donner sa dernière conférence, avant de quitter la Suisse, sur l'auto-suggestion, agrémentée de projections lumineuses.
Dans notre compte rendu de décembre, nous disions comment l'auto-suggestion permet de se maintenir en bonne santé, et même de faire disparaître des malaises et des maladies d'origine nerveuse.
Mme de Surgère, qui a des connaissances solidement fondées, fera comprendre à chacun, à l'aide d'un langage fortement imagé, une science peu comprise encore. Mme de Surgère analysera le pouvoir de la suggestion sur l'éducation des enfants et comment il faut s'y prendre pour corriger les défauts des jeunes êtres et développer leurs qualités. Un prix unique de 90 ct. permettra à tout le monde d'assister à cette intéressante conférence qui a obtenu le plus grand succès dans toutes les villes de la Suisse.

La Branche Morte. — Les tournées Ch. Baret donneront donc dimanche prochain, une représentation de « La Branche Morte », l'œuvre émouvante et forte de M. Arquillière, qui fut représentée au Théâtre Antoine et qui obtint un succès éclatant.

Ouverte aux Amis du Théâtre (sans coupon) dès demain, mercredi, la location le sera, à tout le monde, à partir de jeudi matin.

Cinquième et dernier concert d'abonnement. — Il aura lieu le vendredi 29 février au Théâtre. La Société de Musique a engagé le célèbre pianiste Alfred Cortot, de Paris, qui jouit actuellement d'une réputation considérable.

Alfred Cortot est né en Suisse, à Nyon, et fit ses études au Conservatoire de Paris où il obtint un premier prix. Répétiteur au Théâtre Wagner, à Bayreuth, il fut nommé en 1906 professeur au Conservatoire de Paris. Depuis lors, il fit de nombreuses tournées de concert, seul ou avec le fameux trio Cortot, Thibaud, Casals. Ses qualités transcendantes, non seulement comme virtuose mais comme parfait musicien, le placent parmi les plus grands pianistes contemporains.

Cortot nous présentera un programme varié des plus intéressants, où figurent les œuvres célèbres de différents époques.

La location, ouverte depuis hier aux sociétaires, le sera dès aujourd'hui pour le public, au bureau du Théâtre.

Nos cinémas. — Scala : « Le Foyer qui s'éteint », avec orchestre complet. — Apollo : Tom Mix dans : « Son Type ». — Jeannette Maman », avec Shirley Mason.

Une bonne nouvelle. — Nous apprenons que les gymnastes de L'Ancienne se préparent fiévreusement pour présenter au public chaux-de-fennier un programme varié autant qu'original à l'occasion des grandes représentations qu'ils donneront le dimanche 9 mars après-midi et soir, au Théâtre de notre ville.

Chacun connaît les progrès merveilleux qu'a faits L'Ancienne ces dernières années ; son groupe de gymnastes aux engins particulièrement, qui peut rivaliser avec les plus forts de la Suisse, fait l'admiration de tous les fervents de la gymnastique, aussi peut-on s'attendre à voir sur la scène de notre Théâtre des prouesses qui feront frissonner bien des spectateurs. D'autre part, nos gymnastes en herbe et les dames-gymnastes sauront conquérir les faveurs du public par leurs exercices de grâce et de souplesse.

La « Coco ». — Chacun connaît cet infâme poison dont l'usage se répand de plus en plus. On s'émeut à juste titre de ce que la Suisse, qui veut être à la tête du progrès, refuse de signer la Convention réglementant le trafic des stupéfiants. Allons nombreux à Beau-Site mercredi soir, entendre sur ce sujet M. Veillard, qui intéressera chacun et chacune.

EXTRAITS DE LA
Feuille officielle suisse du commerce

Registre du commerce
Jura bernois
— Sous la raison sociale Goldis S. A., il s'est constituée une société anonyme qui a son siège à Moutier, ayant pour but le commerce de bijouterie, d'horlogerie et de tout autre article lui paraissant intéressant. Le capital social est fixé à la somme de fr. 5,000, divisé en 50 actions de fr. 100 chacune. La société est valablement engagée vis-à-vis des tiers par la signature individuelle de Charles Girardin, voyageur, à La Chaux-de-Fonds. Le Conseil d'administration est composé de : Charles Girardin, voyageur, à La Chaux-de-Fonds. Bureau de la société : Bâtiment de la Poste, à Moutier.

Bulletin météorologique des C.F.F.
du 26 février 1924 (7 h. du matin)

Alt. en m.	Stations	Temp. centig.	Temps	Vent
280	Bâle	0	Couvert	V. d'ouest
543	Berne	-3	»	Calmé
587	Coire	-2	»	»
1543	Davos	-8	»	»
632	Fribourg	-3	»	»
394	Genève	1	»	»
475	Glaris	-4	»	»
1109	Göschenen	-6	Très beau	»
566	Interlaken	-2	Nébulux	»
995	La Chaux-de-Fds	-4	Couvert	»
450	Lausanne	0	»	»
208	Locarno	2	Très beau	»
276	Lugano	5	Oq. nuages	»
439	Lucerne	-1	Couvert	»
398	Montreux	0	»	»
482	Neuchâtel	0	Neige	»
505	Ragatz	-1	Couvert	»
673	Saint-Gall	-2	»	»
1856	Saint-Moritz	-11	»	»
407	Schaffhouse	-1	»	»
537	Sierre	-5	Oq. nuages	»
562	Thoune	-2	Couvert	»
380	Vevey	0	»	»
1609	Zermatt	-	»	»
410	Zurich	0	Couvert	V. d'ouest

Société de Musique - La Chaux-de-Fonds
31^{me} année P21327C 7582

AU THÉÂTRE
Vendredi 29 février 1924, à 20 h. et quart

5^{me} Concert d'Abonnement
Alfred CORTOT, pianiste
Au programme: Vivaldi, Chopin, Frank, Debussy, Liszt

PRIX DES PLACES: Echelle de fr. 1.- à fr. 4.50.
Location au théâtre: dès mardi pour les sociétaires, dès mercredi pour le public. Programme analytique recommandé, 20 ct.

Grande Salle de la Maison du Peuple
Jeudi 28 février, à 20 heures

Démonstration scientifique
de
l'autosuggestion
avec projections

par le 7577
Professeur M^{me} de Surgère, de Paris

Prix unique des places: 90 cent.
Location à la Librairie Coopérative et au Comptoir de la Maison du Peuple

A partir du 1^{er} Mars 1924

CONCERT
par 7576

Bavaroise Bauern
Capelle
Café du Simplon
Rue Jaquet-Droz 25

Marchand-Tailleur **O. KLENK, LE LOCLE**
23, DANIEL-JEANRICHARD, 23

Grand choix en Complots, Pardessus, Ulster
CHEMISERIE, COLS, CRAVATES, CALEÇONS
SPENCERS, ARTICLES DE SPORT 5846

SUR DEMANDE, SE REND A LA CHAUX-DE-FONDS
PRIX MODÉRÉS Escompte 5 %

Ménagères!
Pour vos lessives, employez les Buchilles de savon « GREDA » et la poudre à lessive « GREDA ».

7558
En vente partout -:- En vente partout

Grande Salle de BEAU-SITE
Mercredi 27 février 7575

Conférence
sur
Cocaïne et Morphine
par M. le Dr VEILLARD de Lausanne
Secrétaire du Cartel romand d'Hygiène sociale et morale
Cette conférence est vivement recommandée aux ouvriers.
Le Comité de l'Union Ouvrière.

Pour cause de transformations intérieures
nous offrons un grand choix de

Mouchoirs, couleur depuis fr. 3.50 la dz.
Linges de cuisine » » 5.45 »
Essuie-mains » » 8.90 »
Lingerie pour dames, très grand choix, Draps pur fil, et double fil, très avantageux

Profitez! Profitez! Profitez!
C'est au Magasin: 7482
Stand 6 R. LYSACK Stand 6

Brasserie du Saumon

J'ai l'avantage d'informer mes amis et connaissances et le public en général, que je continuerai, comme par le passé, l'exploitation de la Brasserie Eden-Concert, ainsi que la Boulangerie.

V^o Léon Richard
Parc 83
7567

Scala Apollo

JUSQU'A JEUDI
Mary CARR, l'admirable interprète de « MANAN », dans
Le foyer qui s'éteint
7553 Tragique roman de la vie
Adaptation musicale spéciale
Orchestre complet

Tom MIX dans
Son Type
Passionnante comédie dramatique
Jeannette, petite maman
Comédie sentimentale 7554
avec la gracieuse SHIRLEY MASON

Mary CARR Tom MIX

Coke de l'Usine à Gaz

Par 10 tonnes . . . Fr. 7.50 les 100 kilos
» 5 » . . . » 8. — »
» tonne . . . » 8.30 »
Petit détail . . . » 8.50 »

Le COKE DE GAZ est le combustible le plus avantageux pour le chauffage

Passez vos commandes à
l'USINE A GAZ, Rue du Collège 31^d
qui livre du Coke de gaz de qualité irréprochable

Téléphone 14.96 Téléphone 14.96

COMMISSION SCOLAIRE LE LOCLE 7551

Conférence
publique et gratuite
MERCREDI 27 février à 8 h. du soir
à la Croix-Bloue

Une colère de Diderot
par M. Léopold Baillo professeur

LE LOCLE
Atelier de Lingerie et Trousseaux
V^o B. Drouel-Perret
Envers 57 4202
Dépositaire du Magasin de blanc Louis DUBOIS & Cie, La Ch.-de-Fonds.

Brasserie LEPPERT
Limonades et Eaux gazeuses
LE LOCLE - Tél. 2.12

LE LOCLE
Casino - Théâtre
Lundi 3 mars 1924
Portes: 19 h. 30 Rideau: 20 1/4 h.

„La Branche morte“
D'ARQUILLIÈRE
par la
Tournée Baret
avec M. Chaumont, de l'Odéon

Prix des places: Fr. 5.50, 4.40, 3.30, 2.20
Location ouverte: Pour les Amis du Théâtre, lundi 25 février; pour le public, dès mardi 26 février. 7542

Robes serge fine, toutes teintes, fr. 19.90
Robes belle gabardine, toutes teintes, fr. 29.-
Robes crêpe de Chine, toutes teintes, fr. 39.-
Jupes serge et gabardine, noir et marine, fr. 14.90
Robes de chambre, toutes teintes, fr. 10.90
Jaquettes de laine, toutes teintes, fr. 15.50
Casaques crêpe de laine et jersey soie, toutes teintes, fr. 6.90

Madame Marguerite WEILL
Rue Léopold-Robert 26
2^{me} étage
7545 TÉLÉPHONE 11.75

N'oubliez pas les petits oiseaux

Ville du Locle

Le 1^{er} mars tombant sur un samedi, le Conseil communal a décidé:
1. que le marché aura lieu le vendredi, 29 février.
2. que les magasins d'alimentation pourront être ouverts le samedi 1^{er} mars jusqu'à midi. 7581

H. BAILLOD
NEUCHÂTEL

Qui adopterait un petit garçon neuf, sommier métallique 193x103, cédé au prix très bas de 80 fr. au comptant. — S'adresser Aurore 11, au premier étage. 7526

Machines à coudre neuves. Vente à très bas prix. Fabrication soignée. Marque Haid et Neu. Catalogue disponible ainsi qu'une machine d'occasion ayant peu servi, bas prix. — S'adresser chez Charles Nobs, Rocher 2. 7570

On demande une bonne aviseuse de boîtes argent. — S'adresser rue du Progrès 73 a. 7531

Réglages. On cherche régleuse à domicile pour 10 1/2 plats. — Adresser offres avec prix sous chiffre Le Locle 7484 au bureau de La Sentinelle.

Pianiste accepterait encore quelques élèves, enfants et adultes. Leçons sérieuses, prix fr. 1.25 l'heure. — Offres écrites sous chiffre A 7433 S, au bureau de La Sentinelle. 7433

Jean Kläui
Pâtisserie-Confiserie
Tél. 232 - Rue Neuve 7
Beignets de Carnaval
Cuisses dames
7343 P21242C

On demande des Porteurs
pour le Quartier Est de la ville
S'adresser au bureau de „La Sentinelle“.

„A LA VIOLETTE“
M^{lle} C. BILLOD
CORSETS et LINGERIE SUR MESURES
La Chaux-de-Fonds - Léopold-Robert 58
1^{er} étage 4832

Montres
Vente et réparations en tous genres
Prix modérés. - Posage de verres
Se recommande 7235
J. COULLERY, Marronniers 55, St-Imier

F.-C. La Chaux-de-Fonds
Messieurs les membres actifs du F.-C. La Chaux-de-Fonds sont invités à se présenter **MARDI**, à 20 h., au local.

Important
LE COMITÉ.

Selliers, couturières et mé-
caniciens, si vous avez une machine à coudre à réparer, adressez-vous à M. Nobs, Rocher 2, seul mécanicien donnant la garantie sur facture et connaissant n'importe quel système. 7571

Qui adopterait un petit garçon neuf, sommier métallique 193x103, cédé au prix très bas de 80 fr. au comptant. — S'adresser Aurore 11, au premier étage. 7526

Machines à coudre neuves. Vente à très bas prix. Fabrication soignée. Marque Haid et Neu. Catalogue disponible ainsi qu'une machine d'occasion ayant peu servi, bas prix. — S'adresser chez Charles Nobs, Rocher 2. 7570

On demande une bonne aviseuse de boîtes argent. — S'adresser rue du Progrès 73 a. 7531

N'oubliez pas
que les
:: PETITES ::
ANNONCES
ont le
plus grand succès
dans
« La Sentinelle »

Fiancés! Voyez nos chambres à coucher Louis XV, en ciré, frisé, composées d'un lit de milieu, un magnifique lavabo avec marbre monté et grande glace cristal, une très belle armoire à glace avec tiroir et grande glace cristal biseauté, une table de nuit pied de biche. La chambre complète Fr. 825.—
Meubles soignés, fabriqués sur place, garantis sur facture, au Magasin de meubles **C. BEYELER FILS Industrie 1 (Versoix)**
Maison de confiance fondée en 1896
Tapis, Rideaux, Linoléums. 7442

Coke de gaz
Briquettes „Union“
JEAN COLLAY
Terreaux 15
Téléphone 14.02 7027

Etat civil de La Chaux-de-Fonds
du 25 février 1924

Naisances. — Girardet, Collette-Renée, fille de René-Charles, pelletier, et de Jeanne-Léa née Simonin, Neuchâteloise. Maire, Marcel, Neuchâtelois. — Mairé, Marcel, André, fils de Marcel-Auguste, mont. de Boites, et de Augusta née Pellaton, Neuchâteloise. — Widmer, Simone-Blanche, fille de Albert-Alexis, boitier, et de Blanche-Alice née Jermini, Bernoise. — Mechler, Lucienne-Fernande-Marthe, fille de Ferdinand-Richard, ébéniste, et de Marthe-Adéline née Ourny, Neuchâteloise.

Promesses de mariage. — Siron, Louis-Léon, pasteur, Français, et Piguet, Marguerite-Elisa, Vaudoise et Neuchâteloise. — Siron, Paul-Henri, pasteur, Argovien, et Piguet, Ruth-Sophie, Vaudoise et Neuchâteloise. — Arnaud, Arthur-Fritz, empl. C. F. F., Vaudois, et Vautravers, Louise-Alice, sans profession, Vaudoise et Neuchâteloise. — Calame-Longjean, René-Paul, peintre en voitures, Neuchâtelois, et Fascio, Nelly-Violette, horlogère, Italienne.

Décès. — 5327. Frey née Hurni, Marie-Elise, veuve de Jean, Bernoise, née le 1^{er} décembre 1853. — Incinération: Ducommun-dit-Verron, Charles-Almé, époux de Marie-Julie-Gabrielle Taillard, Neuchâtelois, né le 14 janvier 1874.

Ville de La Chaux-de-Fonds

Office du Travail

Service gratuit de placement
Collège de la Promenade
Salle N° 4 Téléphone 12.84

L'Office rappelle à MM. les industriels qu'ils sont tenus, en application de l'arrêté fédéral du 29 octobre 1919, d'annoncer toute place vacante à notre Office (articles 5, 37 et 38).
Se charge de toutes démarches en vue de fournir du personnel ou d'obtenir pour un chômeur, secouru ou non, un emploi, soit en ville, soit au dehors.

6877 **Le Préposé.**

Etat civil du Locle
du 25 février 1924

Naisance. — Dubois, Elisabeth-Lucie, fille de Charles-Edouard, horloger, et de Lucie-Esther née Von Känel, Neuchâteloise.

Promesses de mariage. — Bissat, Henri-Eugène, commis aux C. F. F., au Locle, et Christin, Berthe, ménagère, domiciliée aux Tuilleries de Grandson, les deux Vaudois.

Etat civil du Locle
du 25 février 1924

Naisance. — Dubois, Elisabeth-Lucie, fille de Charles-Edouard, horloger, et de Lucie-Esther née Von Känel, Neuchâteloise.

Promesses de mariage. — Bissat, Henri-Eugène, commis aux C. F. F., au Locle, et Christin, Berthe, ménagère, domiciliée aux Tuilleries de Grandson, les deux Vaudois.

Pompes Funèbres, V^o Jean LEVI

Grand choix de cercueils pour incinérations et inhumations
Corbillard automobile
Prix très modérés

COURONNES et autres ART. MORTUAIRES
Téléphone 16.25 (Jour et nuit) 16, rue du Collège, 16
Se charge de toutes démarches et formalités. 2804 On expédie partout au dehors

Repose en paix, chère mère, tu as bien rempli ton devoir ici-bas.
J'avais mis en l'Eternel mon espérance et il s'est incliné vers moi, il a écouté mes cris. Ps. XL, 1-3.

Monsieur et Madame Maurice Frey-Portenier et leurs enfants;
Monsieur et Madame Arthur Frey-Vogel;
Monsieur et Madame Emile Frey-Ruchonet et leur enfant;
Monsieur et Madame Jules Frey-Stockburger;
Mademoiselle Lina Frey;
Monsieur Louis Hurni et famille; Mademoiselle Elisa Hurni, à Colombier; Madame et Monsieur Louis Jacot-Hurni et famille, à Neuchâtel; Madame veuve Rose Augsburger-Hurni et famille, à Colombier; Monsieur et Madame Simon Frey et famille, à Green-Hill (Amérique); Monsieur André Frey, à Romainmôtier, ainsi que les familles alliées, ont la profonde douleur de faire part à leurs amis et connaissances, de la perte irréparable qu'ils viennent d'éprouver en la personne de leur bien-aimée et regrettée mère, grand'mère, sœur, tante et parente,

Madame veuve Jean FREY
née HURNI

que Dieu a rappelée à Lui, samedi à 17 1/2 heures, dans sa 70^{me} année, après une longue et pénible maladie.
La Chaux-de-Fonds, le 23 février 1924.
L'ensevelissement aura lieu, SANS SUITE, **mardi 26 courant**, à 13 1/2 heures.
Domicile mortuaire: **Rue de la Serre 32.**
Une urne funéraire sera déposée devant le domicile mortuaire. 7556
Le présent avis tient lieu de lettre de faire part.

Heureux ceux qui procurent la paix, car ils seront appelés enfants de Dieu.
 invoque-moi au jour de ta détresse et je te délivrerai.

Monsieur Arthur Jeanrichard et son fils Rénold; Madame veuve Paul Franc, ses enfants, petits-enfants et les familles alliées, ont la profonde douleur de faire part à leurs amis et connaissances de la perte très sensible qu'ils viennent de faire en la personne de leur chère épouse, mère, fille, sœur et parente,

Madame Annette JEANRICHARD
née FRANC

que Dieu a reprise à Lui, lundi soir, dans sa 51^{me} année.
La Chaux-de-Fonds, le 26 février 1924.
Selon le désir de la défunte, l'ensevelissement, **sans suite**, aura lieu dans la plus stricte intimité, le **jeudi 28 février**, à 13 1/2 heures.
La famille affligée ne reçoit pas.
Domicile mortuaire: **rue de la Chapelle 15.**
Une urne funéraire sera déposée devant le domicile mortuaire.
Le présent avis tient lieu de lettre de faire part: 7583

Le personnel de la maison G. & C. Ducommun a le pénible devoir d'annoncer à ses amis et connaissances le décès de son cher et regretté patron,
7579

Monsieur Charles DUCOMMUN
La Chaux-de-Fonds, le 25 février 1924.

Monsieur Louis Rutti et famille remercient bien sincèrement toutes les personnes qui leur ont donné des marques de sympathie à l'occasion du deuil qui vient de les frapper.
La Chaux-de-Fonds, le 26 février 1924. 7576

CHAPEAUX DE DEUIL Cousins mortuaires **AU PRINTEMPS**
15 et Grenadines

Le marché du travail dans l'industrie horlogère

Au sujet de l'amélioration du marché horloger suisse, la Banque commerciale suisse a écrit en-tre autres dans son rapport de gestion : On a pu constater, dans l'industrie horlogère, que les maisons qui ont su s'adapter rapidement, au point de vue de la durée du travail, du calcul et des différents genres de travail, aux conditions complètement changées d'une époque nouvelle, ont profité le plus de l'amélioration survenue dans la situation générale. Ce qui est certain, c'est que les subsides fédéraux qui ont été arrêtés en février 1923, ont fortement contribué à cette amélioration. Le degré d'occupation a été continuellement bon. La plupart des fabriques d'horlogerie ont commencé la nouvelle année avec des commandes pour plusieurs mois. Le contrôle fédéral des boîtes de montres constate pour 1923 une augmentation de 58,9 % des boîtes contrôlées comparativement à l'exercice précédent. Mais les prix n'ont pas réussi à suivre l'augmentation de la production. Tandis que le nombre des montres exportées a augmenté au cours des neuf premiers mois, de 40 %, la valeur des montres exportées accuse une augmentation seulement de 18 %. Ajoutons encore dans cet ordre d'idées que l'exportation de montres or accuse, pour 1923, une augmentation relativement forte. Les fabricants suisses d'horlogerie se sont organisés récemment en une fédération, aux fins d'arriver à une régularisation des prix et il serait, dans l'intérêt même de l'industrie horlogère, désirable que les aspirations de cette fédération fussent couronnées de succès. (Resp.)

Après une année meilleure

Dans la « Tribune de Genève », M. P. Ds écrit : A mesure qu'elles nous parviennent, les premières statistiques officielles confirment le mouvement ascensionnel que nous signalions dans nos précédentes chroniques. En 1923, déjà, les ventes d'horlogerie suisse se sont rapprochées de leur allure normale. Sur le vaste édifice de cette industrie, les ombres restent lourdes ; elles n'en font pas moins place, lentement, à la franche lumière d'une renaissance qui s'accuse chaque jour. Certes, les statistiques commerciales ne composent pas le baromètre exact de la situation. On ne saurait juger de l'état d'une industrie simplement par le chiffre de ses ventes ; pour l'apprécier justement, il faut connaître les prix de revient, le rapport des prix de vente aux prix de revient, l'état plus ou moins malsain de la concurrence entre fabricants, les modifications plus ou moins profondes que les goûts changeants de la clientèle introduisent, de gré ou de force, dans l'organisation de la fabrication. Précisément, ces divers facteurs tiennent le rôle essentiel dans la prolongation de la crise horlogère. Ceux qui l'ignorent comprennent mal, devant des statistiques réjouissantes, la persistance du malaise. Nous y reviendrons tout à l'heure.

Or, la statistique commerciale — qui compose malgré tout l'élément essentiel d'une saine économie industrielle — est cette fois-ci franchement encourageante. En 1923, sur presque tous les postes du tarif douanier, l'exportation a grandi. En 1921, notre plus pauvre année, l'horlogerie suisse exportait encore 8,400,000 pièces, pour une valeur totale de 169 millions. L'année suivante, léger progrès : 10,150,000 pièces, pour 179 millions. La résurrection de la production horlogère s'affirme mieux en 1923, où les statistiques fédérales donnent 14,567,000 pièces, pour une valeur de 217 millions. S'il reste des ombres au tableau, saluons au passage ce trait lumineux.

Presque toutes les catégories de produits horlogers participent à cet accroissement. Les mouvements finis, tout d'abord — ce qui ne laisse pas d'inquiéter à divers égards. En une seule année, les « mouvements seuls » ont passé de 2 millions 350,000 à 3,650,000. Si cette exportation de mouvements seuls s'accroît, ce ne serait pas seulement chez nous l'irremédiable déchéance des fabriques de boîtes, ce serait tout un côté de notre industrie qui disparaîtrait : la mise en boîte, toute cette pratique savante où nos horlogers, sur notre sol, donnaient à la montre son allure définitive. Soyez-en bien convaincus : ce n'est pas avec des « mouvements seuls » que les Bréguet, les Houriet, les Patek et les Vacheron ont fait la réputation esthétique et chronométrique de la montre nationale.

Heureusement, les dernières statistiques donnent encore matière à des constatations plus agréables.

Ainsi, on s'est un peu trop pressé d'annoncer le déclin irréparable de la bonne montre de poche. Il semblait, voici huit ou dix mois, que seule la montre bracelet gardait un certain avenir. Illusion d'optique, née de ce que les premières, les plus pressantes commandes du début de l'année portaient presque uniquement sur la calotte-bracelet. Or il appert des dernières statistiques que la bonne montre de poche, si elle n'avance (en nombre !) pas aussi fort que la pièce bracelet, marque pourtant une reprise appréciable. L'exportation des pièces de poche, métal, passe, de 1922 à 1923, de 3,375,000 à 4,800,000 unités ; celle des montres de poche argent, de 932 à 953 mille ; celle des belles pièces or, de 271 à 296,000. Il est intéressant de constater en passant que la pièce de poche argent, la grande sacrifiée de la crise, reprend un peu d'assurance. Pour notre réputation auprès de la clientèle moyenne, il sera permis de s'en réjouir.

Comme il fallait s'y attendre, l'exportation des montres bracelets fait un bond en avant. Au lieu de 1,223,000 bracelets métal en 1922, ce sont aujourd'hui 1,802,000 pièces. Les bracelets argent passent de 550 à 750,000, les bracelets or de 660 à 860,000 pièces. Cette évolution du goût, dans toute la clientèle mondiale, a obligé les grandes fabriques à un remaniement de leurs services de fabrication, à des recherches nouvelles, à la construction d'outillage coûteux. Le phénomène est sensible, surtout dans les fabriques neuchâteloises, tandis que les maisons biennoises, habituées

DERNIÈRE HEURE

L'Etat-major suisse prépare de nouvelles dépenses militaires

Un accord anglo-germanique

La taxe des réparations est réduite de vingt-six à cinq pour cent

LONDRES, 26. — Un accord vient d'être réalisé à Londres entre le gouvernement britannique et les représentants du gouvernement allemand, au sujet de la taxe dont étaient frappés jusqu'ici, au titre des réparations, les marchandises de provenance allemande importées dans le Royaume-Uni.

M. Graham, secrétaire du Trésor, a fait connaître à la Chambre des Communes les conditions de cet accord qui sont les suivantes : De 26 %, le taux de cette taxe est réduit à 5 % sur les produits exportés d'Allemagne à dater de mardi dès après-midi. Dans le but d'avoir la garantie que nulle part cette taxe ne soit mise à la charge des importateurs anglais, le gouvernement du Reich pourvoira à l'octroi d'une compensation aux exportateurs allemands et édictera des pénalités contre tout exportateur ayant mis quelque fraction que ce soit de la taxe au compte des importateurs britanniques.

Le montant des droits de douane perçus sur toutes marchandises importées antérieurement au 26 février courant, donc sur la base du taux de 26 %, sera remboursé par le gouvernement allemand en bons or.

LES RELATIONS ITALO-RUSSES

La légation romaine s'installe dans le palais où le comte Mirbach a été assassiné

MILAN, 26. — L'envoyé du « Corriere della Sera » à Moscou, télégraphie :

Le premier ambassadeur italien à Moscou, le comte Maglione a présenté dans l'après-midi de lundi ses lettres de créance au président de la république des Soviets, Kalinine. Le président était entouré de Tchitchérine, Litvinoff et de plusieurs fonctionnaires du commissariat des affaires étrangères. Le comte Maglione a prononcé en italien un bref discours manifestant son espoir dans l'avenir, après le rétablissement, par la conclusion du traité, des relations économiques et politiques entre les deux pays. Il a ajouté qu'il était prêt à remplir cette tâche en ayant confiance dans la collaboration et l'esprit d'amitié du gouvernement russe. Kalinine a répondu en disant qu'il partageait les sentiments exprimés par l'ambassadeur d'Italie et déclara que la conclusion du traité ouvre une ère nouvelle aux relations entre les deux pays. Après la cérémonie, le comte Manzoni a eu un entretien avec Kalinine, assisté exclusivement de Tchitchérine.

L'ambassadeur italien devient le doyen du corps diplomatique dans la capitale russe. Le siège de la légation a été fixé dans un palais qui appartenait avant la guerre à un grand industriel allemand et où un attentat fut commis contre le comte Mirbach.

Les travaux de l'examen du traité italo-russe par la commission spéciale sont terminés depuis deux jours. Des modifications apportées ont immédiatement été communiquées à Moscou. On attend la réponse de Rome pour procéder à la ratification qui serait désormais imminente.

La fin de la grève des dockers

LONDRES, 25. — Havas. — Les délégués des dockers ont décidé, au cours de la conférence d'aujourd'hui, d'accepter l'offre des patrons. Le travail sera donc repris demain matin, dans tous les ports.

Un homme se noie volontairement dans un ruisseau de 40 centimètres

NEVERS, 26. — M. François Gravier, 50 ans, berger chez M. Blondon, à Hurty (France), voulant en finir avec la vie, s'est couché à plat ventre au fond d'un ruisseau profond seulement de 40 centimètres et il a eu l'énergie de ne pas se relever, attendant farouchement la mort.

Quand son patron l'a découvert, il avait cessé de vivre.

Deux jeunes mariés asphyxiés par le gaz

BRUXELLES, 26. — Un terrible malheur s'est produit, la nuit de vendredi à samedi, à Molenbeek, où les époux Lambrechts, âgés respectivement de 24 et 26 ans, mariés depuis quelques mois à peine, occupaient une chambre au 3^{me} étage. Tous deux ont été asphyxiés par le gaz. Pendant leur sommeil, le tuyau en caoutchouc, relié au réchaud à gaz, s'était détaché sous la forte pression et avait provoqué l'asphyxie.

CONFÉDÉRATION

La lutte contre les fléaux naturels

Le département fédéral de l'Economie publique a fait verser durant l'année 1923 des subsides fédéraux d'un montant de 9 millions en chiffre rond pour l'amélioration du sol. Pour la reconstruction de vignobles détruits par le phylloxera, il a été payé des subsides fédéraux pour un montant global de 100,000 francs, et pour la lutte contre le mildiou des subsides pour un montant global de 120,000 francs. Pour encourager l'assurance contre la grêle, le département fédéral de l'Economie publique a alloué des subsides fédéraux pour un montant global de 400 mille francs en 1923. (Resp.)

de longtemps à la petite pièce bracelet, ont moins souffert de cette mise au point. Et cette mise au point, précisément, explique pour une bonne part l'absence de rendement financier, dans plusieurs grosses entreprises. On ne récolte pas dès aujourd'hui ce qu'on a semé hier.

Recrudescence de militarisme

La commission de défense nationale a discuté en première lecture le nouveau règlement de troupes et examiné également toute une série de décisions qui avaient été prises en vertu des pleins-pouvoirs pendant la mobilisation. Il s'agit des points principaux suivants : Maintien du règlement de division jusqu'ici en vigueur, adaptation de l'armée à la configuration du pays, incorporation de la landwehr dans la division, suppression de la quatrième compagnie, augmentation des armes spéciales, formation des services techniques. Pour ce qui est du recrutement, on est d'avis dans les milieux compétents qu'il doit s'effectuer de nouveau d'après la loi, c'est-à-dire dans une mesure plus large qu'au cours de ces dernières années. Une décision à ce sujet vient d'être publiée dans la feuille officielle militaire.

La « Sentinelle » est en mesure de compléter cette information d'agence, d'apparence fort inoffensive, par les détails suivants qui montreront vers quelles coûteuses expériences l'état-major, et M. Scheurer, notre ministre de la guerre, pensent conduire le peuple suisse. Le nouvel ordre de troupes comprendrait des transformations profondes dans le service actif des régiments de mitrailleurs, des obusiers de 15 centimètres, des bataillons de mineurs ainsi que dans plusieurs des troupes d'aviation, de subsistance, d'automobiles, où toute une série d'innovations techniques seraient introduites, afin de les adapter mieux, paraît-il, à la configuration du sol suisse. C'est un singulier aveu d'inutilité pour les états actuels de ces formations. Le train de toute l'armée de campagne serait adapté au service en montagne. Il s'agirait d'acheter et de construire une série de chars, fourgons et de former de nouvelles troupes du train de montagne. En outre, il est aussi question d'autres transformations, telles la création de troupes spéciales d'information et de signalisation, patrouilles téléphoniques, signaleurs pour l'artillerie, augmentation du nombre des troupes cyclistes, diminution des escadrons de dragons, création d'un service des camions-automobiles, et d'unités d'aviation.

Ces nouvelles formations exigeraient un appoint nouveau de troupiers de 20 à 25,000 hommes. La capacité de feu de l'infanterie serait augmentée par l'adjonction de nouvelles mitrailleuses légères aux unités de cette arme. On prévoit aussi la création d'une nouvelle brigade de montagne dans la quatrième division. Plus tard, toute l'infanterie de plaine serait également astreinte au service des troupes de montagne. Des innovations scientifiques seraient apportées dans le service des téléphonistes, projecteurs, signaux acoustiques. Les troupes cyclistes seraient transformées. Leur rôle ne serait plus seulement d'être des courriers et des ordonnances, mais elles prendraient part, également, au service de combat. L'artillerie à pied serait mêlée aux obusiers de 15 cm., afin de former des régiments compacts d'artillerie.

Le service contre les gaz serait également développé. Le service des officiers subalternes serait prolongé de deux ou trois jours, avant chaque cours de répétition. L'intention de l'état-major serait aussi, paraît-il, de prendre la troupe « mieux en main ». On verra donc fleurir une nouvelle épidémie de drill. Mais le dernier mot n'est pas dit. On verra si le peuple admettra sans autre ces fantaisies coûteuses, que rien aujourd'hui ne saurait justifier.

UNE CAROTTE DE 200,000 FRANCS

Un nommé K. Hug, originaire de Thurgovie, qui s'était chargé de commandes en Roumanie en faveur de certaines maisons suisses, a causé un dommage global à ces firmes suisses de plus de 200,000 francs.

LA DOUANE A PIVOTS !

On apprend de Genève que les douanes françaises font actuellement poser des barrières mobiles aux bureaux de la frontière. Au milieu des routes, sont fixées de solides bornes, servant de pivots à des chaînes.

Taxes frontières

Les taxes perçues à la frontière pour les visites sanitaires vétérinaires accusent selon le rapport de gestion du département fédéral de l'Economie publique pour l'année 1923 des recettes pour 1,100,000 francs.

ACCIDENT ET INCENDIE

A Neistal (Glaris), Mme Elisabeth Leuzinger, âgée de 83 ans, veuve, a fait une chute dans l'escalier de sa maison. Grièvement blessée, elle a été transportée à l'hôpital, où elle n'a pas tardé à succomber.

Un incendie a détruit dimanche soir, avec tout son contenu, dans l'un des cinq hameaux du village de Salins (Valais), en face de Sion, le bâtiment de M. Luc Corthey. De prompts secours ont évité un désastre, c'est-à-dire l'incendie de tout le hameau.

Tuée par la bise

On écrit de Saint-Prex : Samedi matin, peu après 8 heures, par la bise violente qui soufflait à ce moment-là, Mme Louise Zehnder-Duclos, âgée de 72 ans, habitant dans la partie inférieure du village de St-Prex, voulant accrocher un volet qui battait, attira celui-ci, mais il fut repoussé par la bise avec une telle violence que Mme Zehnder perdit l'équilibre et fut projetée du deuxième étage sur le sol. Elle a succombé dimanche à 4 heures à ses blessures. C'était une personne vénérable et respectée dont la mort dramatique a causé une vive émotion à St-Prex.

DE LA MER NOIRE AU PORT DU RHIN

Il vient de se créer à Bâle une société anonyme au capital d'un demi-million de francs, dont le but est la navigation en général, l'exécution de transports par bateaux, des ports de la Mer Noire et des ports du Rhin. La société a déjà en construction, pour la navigation, à Bâle, une dizaine de grands bateaux. Le directeur de cette société est M. Jakob Hecht, de Bâle. (Resp.)

Le marché de Bâle privé de légumes

La « National Zeitung » annonce qu'à partir d'aujourd'hui mardi, à la suite de l'interdiction de la France d'exporter les légumes, le marché de Bâle sera privé des légumes qu'il importait d'Alsace.

La « Sentinelle » avait déjà signalé hier cette fermeture subite du marché agricole français. Nous apprenons que la mesure aurait été prise pour mettre un frein à des spéculations qui se préparaient sur l'exportation des choux-fleurs du sud de la France. Des marchands étrangers avaient déjà rafflé plus de la moitié de la production française de choux-fleurs. Mais le commerce suisse fut entièrement étranger à ces manœuvres.

Personnel fédéral

L'assemblée des délégués de l'Union fédérative du personnel de la Confédération aura lieu le 12 avril, à Berne. L'assemblée aura à s'occuper de questions syndicales.

Assurance-vieillesse

Le Département fédéral de l'Economie publique se propose de soumettre à la prochaine session de juin des Chambres fédérales un nouveau message relatif à la question de l'assurance-vieillesse et invalidité.

La fête de Vevey solde par un boni

Les comptes de la fête fédérale de lutte de 1923, remis au Comité central de l'Association suisse des lutteurs, qui les a définitivement adoptés, accusent un boni de 5,405 fr. 80.

LA CHAUX-DE-FONDS

L'affaire des Travaux publics

Parlant de l'information donnée hier par la « Sentinelle », l'« Impartial » prétend, à deux reprises, qu'il s'agit d'insinuations. Précisons. Il nous en donne la matière. Un différend a surgi à propos de dépassements de crédits pour une somme exagérée.

La direction des Travaux publics avait été chargée, en son temps, de faire diverses réparations au Collège de l'Abeille. Un crédit de 40,000 francs fut voté par le Conseil général. Les réparations furent terminées pendant les vacances scolaires de l'automne dernier. Au commencement de février, plusieurs des notes concernant ces travaux étaient remises à M. Hoffmann qui devait les viser. Le total des factures présentées de la sorte s'élève à la somme de 72,000 francs. Il y a donc un dépassement de devis de 32,000 fr. C'est au sujet de cette grosse différence qu'a surgi le différend actuel.

Nous voilà donc d'accord sur les faits. Nous n'insinuous rien.

On ne saurait vraiment nous faire grief de la prudente réserve que nous nous étions imposée, hier, en révélant le différend qui vient de surgir entre M. Hoffmann, chef du dicastère, et l'un de ses subordonnés.

Le Conseil général s'occupera probablement de ces faits. Nous maintenons qu'il est raisonnable de dire qu'il se devra de remettre de l'ordre dans la gestion des affaires de ce service. La chose est si vraisemblable que déjà le Parti socialiste et le P. P. N. se préoccupent de tirer le différend au clair. Le Conseil général aura le soin, également, d'établir qui porte la responsabilité des gros dépassements en cause. Est-ce M. Zweifel ? Est-ce M. Hoffmann ?

Pour l'instant, chacune de ces deux personnes rejette la faute sur l'autre. L'enquête départagera.

Il est cependant regrettable d'être obligé de constater que le dicastère de M. Hoffmann s'est signalé, à plusieurs reprises, par de fâcheuses surprises. L'affaire Krebs, celle du collège de la Maison-Monsieur, en font foi.

A la suite de ces faits, le Conseil général avait prié M. Hoffmann de mettre l'ordre nécessaire dans la gestion du dicastère dont il a charge.

Le nouveau dépassement de crédits qui vient de se produire ne témoigne guère que les vœux du Conseil général aient été mis en pratique de suite. Ce retard plus que fâcheux — on s'en rend compte par les suites qu'il entraîne — n'est pas à la louange de M. Hoffmann. D'autant moins que, à chaque incident, ce dernier revendiquait hautement l'entière responsabilité de ce qui se passait aux Travaux publics. Chose normale, en somme. Un chef de dicastère n'est-il pas là, précisément, pour la surveillance et le contrôle de ses subordonnés ? L'excuse des vacances n'est pas tenable.

Ceci dit, nous laissons au Conseil général le soin de se prononcer sur le fond même de la querelle, sur le ou les responsables. C'est à lui aussi qu'il appartient d'apporter les conclusions utiles.

Nous ne voyons pas en quoi il est permis de parler d'insinuations. Le terme employé par notre confrère de la Place du Marché était déplacé. Il ne correspond en rien à l'attitude d'expectative prudente que nous avons adoptée, en publiant l'affaire des Travaux publics.

Nouvelle prématurée

« L'Impartial » disait hier que « les conseillers généraux du groupe progressiste libéral demandèrent la constitution d'une commission spéciale d'enquête formée de trois personnes indépendantes au point de vue politique. Ces personnes seront chargées d'établir les responsabilités dans le différend que nous venons de relater. » Cette nouvelle est en tout cas prématurée, écrit ce matin « L'Effort », organe du P. P. N.

L'affaire viendra devant le Conseil général par une demande de crédit supplémentaire que le Conseil communal présentera.

La neige noire

Ce phénomène, fréquent dans l'Amérique du Nord, est dû à la présence de petits vers colorés

« Blanc comme neige » est l'expression qui monte tout naturellement aux lèvres quand on veut évoquer l'idée de la blancheur immaculée.

Quand on se sert de cette comparaison, on a bien entendu présente à l'esprit non pas la neige de nos cités bien vite transformée en une boue noire et glacée, mais bien celle qui surmonte d'une couronne éclatante les pics et les monts alpiers, qui recouvre d'un immense linéol les solitudes polaires.

Mais, même dans ce cas, le terme n'est pas toujours approprié.

Il est, en effet, certaines parties de l'Amérique, aux Etats-Unis et dans l'Alaska où, vers le déclin du jour, la neige accumulée au flanc des hautes montagnes et sur les glaciers, apparaît d'un noir de jais.

A quoi faut-il donc attribuer ce phénomène ? A un jeu de lumière ? A une illusion d'optique ?

Point ; mais tout simplement à la présence de millions d'animalcules, de forme cylindrique, dont les plus longs atteignent à peine deux centimètres et dont le corps a la ténuité d'un fil.

Ce sont les vers de neige.

— Des vers de neige ?

— Parfaitement !

Car, bien que le fait ne soit pas universellement connu, il existe des vers dont la neige est l'élément naturel, comme la terre, l'eau, la vase le sont pour d'autres espèces de vers.

Ces curieuses petites créatures dont, entre parenthèses, les oiseaux sont très friands, sortent non pas de terre, mais de neige, quand le soleil est à son déclin, surtout pendant les mois de juin et juillet.

Ils rampent à la surface des névés pendant les heures froides de la soirée et de la nuit.

Au point du jour, ils s'enfoncent de nouveau dans leur demeure glacée.

La moindre chaleur leur est insupportable.

Si l'on prend une poignée de neige contenant des vers, ils se ressentent immédiatement de l'élévation de la température et s'agitent désespérément en tous sens.

De quoi peuvent-ils bien vivre, les vers de neige ?

Ce problème n'a pas encore reçu de solution satisfaisante. On croit toutefois qu'ils se nourrissent de petites algues, comme, par exemple, cette petite plante microscopique unicellulaire qui se rencontre parfois en grandes quantités sur les champs de neige, et dont la couleur écarlate a donné naissance à la légende de la neige rouge dont l'apparition était considérée comme un sinistre présage.

ETRANGER

L'odyssée d'un prisonnier de guerre

Un soldat du landsturm allemand, originaire de Haesingen, en Alsace, du nom d'Alois Wicky, avait été fait prisonnier en 1916 sur le front russe et déporté à Tangrock, en Sibirie. Il travailla là dans une fabrique jusqu'au mois d'octobre 1922, sans savoir que la guerre était terminée. C'est à cette époque-là qu'il fut enfin remis en liberté, sans cependant obtenir ni papiers ni argent pour rentrer au pays. C'est à pied qu'il dut faire l'énorme trajet. Il arriva enfin au mois d'octobre dernier à la frontière polonaise et enfermé pour deux mois en prison parce qu'il n'avait pas de papiers et vagabondait. Puis on l'expédia à la frontière allemande. La traversée de l'Allemagne fut des plus pénibles pour le voyageur et quand il traversa enfin le Rhin, on le remit en état d'arrestation pour vagabondage. C'est alors seulement que son cas s'expliqua et que Wicky put rentrer après 7 1/2 années d'absence dans son village natal.

Le remède à la crise du logement en Tchécoslovaquie

La crise du logement sévit en Tchécoslovaquie avec la même rigueur que dans le monde entier. A un moment donné, elle a même été plus aiguë chez nous que partout ailleurs. La ville de Prague, devenue capitale d'un Etat indépendant, se trouvait dans l'obligation d'abriter les ministères, les ambassades étrangères et toute la multitude de fonctionnaires attachés à ces organismes nouveaux. Pour parer aux premières difficultés, on a eu recours à des méthodes vraiment révolutionnaires. On a limité le nombre de chambres accordé à chaque famille à un strict minimum et le reste fut réquisitionné pour ceux qui se trouvaient sans abri. Ce procédé ne pouvait évidemment avoir qu'une portée limitée ; à défaut de l'initiative privée, le ministère de la Prévoyance sociale et les municipalités n'ignoraient pas que le seul remède durable à la crise des logements était la construction rapide de maisons nouvelles.

Une loi votée encore sous le ministère Tusar (en majorité socialiste), accorda des allocations importantes aux communes, aux coopératives et aux particuliers construisant des immeubles. Après quelques hésitations et incertitudes, on s'est mis à profiter de ces avantages. Grâce à cette loi, on a construit du 1er juin 1921 au 1er décembre 1923, avec le secours du ministère de la Prévoyance sociale, 15,962 maisons avec 30,322 logements. Le prix de ces constructions s'élève à 2,647,673,899 couronnes tchécoslovaques (à peu près 1,600,000,000 de francs français), dont 1 milliard 980,907,201 couronnes tchécoslovaques ont été couvertes par les subventions du ministère de la Prévoyance sociale. Cette aide efficace de l'Etat eut tout de même raison de la crise.

Un vol important à l'hôtel des postes de Gênes

GENES, 25. — Les fonctionnaires postaux ont constaté dimanche un vol très important commis à l'hôtel des postes la nuit précédente. Les voleurs ont réussi à ouvrir un coffre-fort et à s'emparer de timbres-poste pour une valeur de six millions de liras, de billets de banque représentant 480,000 liras et de bons du Trésor d'un montant de 500,000 liras.

NOUVELLES SUISSES

Les fêtards allemands dans les Grisons

D'après des renseignements venus des Grisons, les « touristes » allemands qui avaient, en janvier, quelque peu cédé le pas aux Anglais, affluent de nouveau dans les hôtels, par centaines. On ne trouve plus de place libre dans les palaces, où se déploie un luxe effréné. De midi à quatre heures du matin, c'est une fête perpétuelle, où l'on dépense sans compter. Les dames changent de toilette quatre fois par jour. Et l'on se partage les produits les plus rares ; on nous cite, par exemple, du raisin à 30 francs la livre.

Deux hommes meurent de froid

On mande de Bellinzone que deux jeunes Italiens, partis de Soazza, dans le val Mesocco, ont été surpris par une tourmente de neige comme ils passaient le col de la Forcola et ont perdu leur chemin. Leurs cadavres gelés ont été retrouvés vendredi matin.

Noire bataille

Jeudi soir, à Bâle, trois ramoneurs ayant fait la fête rentraient à leur domicile en discutant vivement. Devant le poste de police de l'Hôtel de ville, la discussion dégénéra en bagarre et les coups pleurent avec les instruments professionnels, tandis que les badauds riaient aux larmes à la vue de cette lutte homérique. Mais cela tourna en tragédie, car l'un des noirs compères finit par rester sur le carreau et dut être transporté au poste par les agents.

L'AFFAIRE DE MORAT

Nicolet est condamné à sept ans de réclusion

Hier matin a commencé devant la Cour d'assises du canton de Fribourg, siégeant à Morat, l'affaire de détournements commis par Nicolet au préjudice du Fonds des pauvres de Morat. Le montant des détournements s'élève à 200,000 fr.

Nicolet gérait des fonds s'élevant à 800,000 fr. en chiffres ronds. Il était payé 1,200 fr. par an. Avec les fonds détournés, Nicolet bouchait les trous de son commerce d'épicerie qui marchait fort mal. Il entretenait également à Flamatt une certaine dame Schenk, mère de quatre enfants, à qui il payait depuis 1918 une somme d'une centaine de francs par mois. Cette femme avait été arrêtée, mais elle a bénéficié d'un arrêt de non-lieu. C'est le contrôle cantonal de surveillance des administrations des bourgeoisies fribourgeoises qui découvrit seulement en 1923 les manoeuvres frauduleuses de Nicolet. Dans une de ces caisses gérées par Nicolet, la comptabilité indiquait un solde en caisse de 35,000 fr., somme qui parut très élevée au contrôle cantonal et après examen approfondi, on s'aperçut que la caisse était totalement vide.

Les débats dans le procès de détournements commis par Nicolet ont pu prendre fin lundi soir. Nicolet, dans son interrogatoire, a confirmé ce qu'il avait dit au juge d'instruction et a reconnu pleinement les faits qui lui étaient reprochés. Les témoins n'ont pas apporté de faits nouveaux. L'expertise médico-légale faite à l'asile de Marsens a conclu à la responsabilité de Nicolet. C'est pour parer aux déficits de son magasin d'épicerie que Nicolet a puisé dans les caisses qui lui étaient confiées. Le substitut du procureur général, M. de Weck, a prononcé un réquisitoire serré.

M. Bartsch, de Fribourg, qui avait la tâche extrêmement difficile, a prononcé une plaidoirie très habile en insistant surtout sur le fait que si Nicolet avait été surveillé par les commissions responsables, on aurait pu mettre un frein à ses détournements avant qu'ils n'atteignent la somme qu'on reproche aujourd'hui à Nicolet. M. Bartsch demanda au jury des circonstances atténuantes pour son client.

Le jury rentre dans la salle des délibérations et reconnaît Nicolet coupable d'abus de confiance commis, non pas en qualité de fonctionnaire, mais en qualité d'employé, ceci pour éviter une peine qui aurait pu aller jusqu'à 16 ans d'après le Code fribourgeois. Mais, par 7 voix contre 5, le jury refuse les circonstances atténuantes. Le procureur général requiert une peine d'emprisonnement de 10 ans. Au vu de ce verdict, la Cour condamne Nicolet à la peine de 7 ans de réclusion, dont à déduire la préventive subie (depuis le 11 octobre 1923), et aux frais.

Pendant toute la durée des débats, la salle d'audiences a été archi-bondée. Une foule énorme n'a pas trouvé place.

Après le jugement

Nicolet est résigné à subir la peine avec courage. Sa femme lui a fait dire dans sa cellule qu'elle lui pardonnait tout et ne l'abandonnerait jamais dans les heures difficiles qu'il va traverser au pénitencier. Les propos de la foule sont une condamnation sévère pour la commission de surveillance qui a manqué à ses devoirs presque autant que Nicolet. Si les responsables avaient accompli tout leur devoir, on n'aurait pas aujourd'hui à déplorer les détournements honteux commis au détriment de caisses qui doivent venir en aide aux déshérités de ce monde. Il n'a été possible de faire réintégrer Nicolet dans sa cellule que très tard dans la nuit à cause de la foule qui stationnait dans la rue. — Resp.

Le procès Dicker-Oltramare

Le procès intenté par M^e Dicker, conseiller national, contre le « Pilori » et son rédacteur responsable, M. George Oltramare, est venu lundi matin devant le tribunal de police. Le bâtiment ayant été immédiatement assailli par la foule et pour éviter les bousculades qui n'eussent pas manqué de se produire, l'audience s'est interrompue et les débats ont eu lieu dans la grande salle de la Cour d'assises. Aucun témoin n'ayant été cité par M^e Dicker, qui assume lui-même sa défense et par M^e Vogt, avocat d'Oltramare, on passe immédiatement aux plaidoiries.

M^e Dicker prend le premier la parole et s'attache à démontrer en produisant une série d'actes d'état civil qu'il s'appelle bien Dicker. Il s'emploie ensuite à prouver que l'attentat contre un directeur de police en Pologne, qui lui est reproché, n'est que pure fantaisie. On se souvient que le « Pilori » avait reproduit sous toutes réserves un article de la « Novioie Vremia », suivant lequel M^e Dicker aurait assassiné un directeur de la police russe. M^e Dicker termine sa plaidoirie en demandant au tribunal de condamner M. Oltramare à une peine d'emprisonnement pour diffamation et de faire insérer le jugement dans quatre journaux de Genève. La plaidoirie de M^e Dicker a duré de 10 h. à midi.

A l'audience de lundi après-midi, M. Georges Oltramare a présenté sa défense. Puis, M^e Vogt a plaidé la cause de l'accusé. Il a fait remarquer que la procédure brusquée choisie par M^e Dicker rendait impossible toute enquête préalable, et que la nouvelle incriminée, concernant l'assassinat à Lodz d'un directeur de la police russe, avait été publiée par le « Rumm », de Lodz, le 11 novembre 1923 et par la « Novioie Vremia », le 25 janvier 1924. Dans ces conditions, déclare M^e Vogt, dans ses conclusions, il ne peut être question de diffamation. Après une réplique de M^e Dicker et une duplique de M^e Vogt, l'audience est levée. Le jugement de cette affaire sera rendu le 10 mars.

La réplique de Dicker

M^e Dicker avait demandé au tribunal de répliquer, ce qui lui fut accordé.

« On m'a reproché, a-t-il dit, le droit d'avoir assigné mon diffamateur et calomniateur devant le tribunal de police. Le démenti que l'on attendait de moi, c'est l'assignation directe devant ce tribunal. D'après le « Pilori », j'aurais donné la mort à un directeur de police à Lodz. Sachez-le, M. Oltramare, je suis un adversaire acharné de tout acte de violence. L'avenir n'est pas dans la violence, les actes de terrorisme qui du reste n'ont jamais donné de résultats.

Pourquoi je n'ai jamais démenti de pareils faits ? Parce qu'aucun journaliste à Genève, sauf M. Oltramare, n'avait eu l'audace de les avancer.

Mes idées politiques sont connues. A 18 ans, j'étais déjà un socialiste ; je le suis encore et j'espère bien mourir dans la peau d'un socialiste. Je n'ai jamais été un conservateur, comme l'a prétendu le « Pilori ».

Vous dites, M. Oltramare, que vous n'acceptez pas les sursis si une condamnation à la prison était prononcée. Mais il faut être digne de ce sursis, M. Oltramare, et je ne crois pas que vous l'êtes. Vous n'êtes qu'un vil cabotin et un ennemi de la classe ouvrière. »

Le crime de Lausanne

Après un interrogatoire qui a duré toute l'après-midi de samedi, Paul Mercay, arrêté il y a quelques jours à la suite de l'assassinat du père Bado, à Lausanne, a avoué au juge informateur qu'il était l'auteur du forfait. Les aveux ont été complets et le coupable a déclaré qu'il avait commis son crime pour se procurer de l'argent.

Cette nouvelle sera accueillie avec soulagement à Lausanne ; mais elle plonge dans la douleur une très honorable famille, un vieux père et une mère dont toute la vie fut de droiture et de travail. P. M. est âgé de 36 ans.

Samedi après-midi, quelques heures à peine après le crime, M., avec un sang-froid désarmant, s'en alla rendre visite à sa mère à laquelle il avait promis de payer une pension pour son enfant, né d'un premier mariage contracté en France avant la guerre, avec une personne qui mourut des suites d'une péritonite. Bien entendu, il ne s'acquitta pas régulièrement de cette dette mensuelle et depuis une ou deux années, il n'avait plus rien donné.

Cette visite fut donc une surprise et d'autant plus que, depuis son second mariage, M. s'était brouillé avec ses parents à la suite de ses écarts et de son inconduite.

M. se trouva en présence de son père, qu'il tenta d'attendrir en lui faisant part de ses intentions de changer de conduite. Pour donner plus de poids à ses bonnes résolutions, il versa dix francs à sa mère et invita son père à sortir avec lui. Celui-ci qui maintes fois avait désavoué son fils et blâmé son inconduite et qui prêchait d'exemple — le père est en effet un honnête homme, travailleur et fort honorablement connu — eut bien quelques méfiances. Il avait été si souvent déçu qu'il pouvait à juste titre se méfier.

A tout péché miséricorde, pensa-t-il, et il accepta l'invitation de son fils. Tous deux se rendirent alors au café où M. mit son père au courant de ses projets. M. voulait, disait-il, partir à Interlaken pour y travailler et sérieusement cette fois. Le père l'encouragea dans cette voie et parla même de le recommander. Et, bien que cette conversation eut lieu dans l'après-midi de samedi, pas une minute, M. ne s'est trahi ; il apparut à son père calme, en possession de toutes ses facultés, et rien dans son attitude ne pouvait faire soupçonner que c'était là un assassin.

Aussi conceit-on la surprise que causa son arrestation le lendemain.

Il faut ajouter que M., après avoir perdu sa

première femme, qui eut sur lui une excellente influence, se laissa aller à une vie de débauche en compagnie de mauvais sujets et que, dès lors, il fut condamné à plusieurs reprises. On le savait capable jusque dans sa famille, d'actions indélicates ; — il vola même son père qui dut porter plainte contre lui ; — toutefois, personne ne le croyait capable d'assassiner avec la cruauté inouïe que l'on sait, le passible « papa Bado ».

Il semblerait que la somme dérobée par l'assassin à sa victime n'excéderait pas deux cents francs environ.

Huit millions de bénéfice net

Le Conseil d'administration de la S. A. Aluminium, Neuchâten, a distribué, pour 1923, à ses actionnaires, huit millions de bénéfice net, soit 12 % de dividende.

Cour d'assise bernoise

Une femme mineure pratiquait le vol à l'américaine

Resp. — La Cour d'assises bernoise s'est occupée lundi du dernier cas de la session, comprenant trois accusés. Une jeune femme encore mineure est accusée de vol simple d'une somme dépassant 600 fr., son frère est accusé de recel et un troisième accusé, le sieur W. B., de l'instigation au vol.

Un artisan était venu à Berne pour y chercher du travail. Il portait toutes ses économies sur lui. Le hasard voulut qu'il tombât entre les mains de W. B., qui conçut tout de suite le projet de lui soutirer ses économies. A cet effet, il invita le bonhomme à l'accompagner, en compagnie d'une jeune femme, au restaurant, où l'on se mit à boire. Un témoin croit avoir remarqué que la jeune personne à un moment donné, s'est approprié un objet appartenant à l'invité. Elle avoue elle-même avoir vu devant le café, que l'artisan avait perdu son portemonnaie contenant 1570 fr. et en avoir ensuite pris possession elle-même.

A la maison, elle cousut ensuite cet argent dans l'uniforme de son frère, soi-disant pour prévenir sa découverte. Elle nie toute intention de vol, et reconnaît seulement avoir détourné une chose trouvée. Les coaccusés nient également toute intention criminelle.

Conformément au verdict du jury, les assises ont condamné la jeune femme à 5 mois de maison de correction pour détournement d'un objet trouvé, avec sursis pendant quatre ans ; son frère à 15 jours de prison, également avec sursis pendant quatre ans, mais W. B., à 8 mois de maison de correction, pour instigation au vol, sans sursis, ainsi qu'à la moitié des frais.

A la „Feuille d'Avis de Neuchâtel“

Cette feuille, dans son numéro du 16 courant, nous en raconte une bonne à propos de la tyrannie syndicale. (Collaboration bernoise).

« La tyrannie syndicaliste n'en est pas chez nous à un avatar près. Il y a belle lune qu'on est habitué, dans tous les milieux, à ne plus s'en faire au sujet de la liberté professée par ceux qui veulent tout chambarder pour rendre leurs frères... de ne plus être libres du tout ».

Voilà le premier alinéa. Puis vient la plainte pour les votations : « Présence contrôlée, vote obligé » !

Notre brave feuille ne sait plus bien que trouver pour forger sur les syndicats. Je veux lui raconter un fait de la « tyrannie patronale » :

Il y a deux ou trois ans, au canton de Berne, le syndicat convoqua des ouvriers pierristes pour les organiser. Ils en avaient besoin, car ils étaient sous « une tyrannie formidable ». La réunion avait lieu dans une salle spéciale du café X. A l'heure de l'assemblée, les patrons étaient vis-à-vis du café et contrôlaient les entrées. L'assemblée eut lieu et les ouvriers s'organisèrent de leur bon vouloir, « sans tyrannie » de notre part. A la paye, le patron fit passer les nouveaux syndiqués au bureau et leur dit : « Choisissez entre le syndicat ou l'atelier. Ceux qui restent syndiqués ne resteront pas chez moi » !

La première ouvrière qui passa ne voulut pas faire acte de démission du syndicat. Elle ramassa sa paye... et son congé. En retournant à l'atelier, elle voulait avertir ses compagnes de résister. Elle fut suivie à l'atelier, elle ramassa ses outils et fut accompagnée jusqu'à la porte de l'atelier.

Sans commentaire et sans tyrannie. Pourquoi n'avez-vous pas protesté, chère feuille, contre cette « douceur patronale » ? Pourtant la liberté d'association est garantie par la Constitution.

Puis, le correspondant bernois termine son article par cette perle :

« La justice de Berne, qui est si raide dans certaines de ses manifestations, devrait bien intervenir dans les locaux de vote et les rapprocher un peu. Le bon exemple doit venir d'en haut ».

Mes collègues bernois pourront juger si c'est bien nécessaire ou si nous avons affaire à un myope ou à un pessimiste. Samson.

Les changes du jour

(Les chiffres entre parenthèses indiquent les changes de la veille.)

	Demande	Offre
PARIS	25.25 (24.60)	25.70 (25.—)
ALLEMAGNE	— (—)	— (—)
LONDRES	24.84 (24.84)	24.91 (24.90)
ITALIE	24.95 (24.85)	25.25 (25.10)
BELGIQUE	22.— (21.30)	22.60 (22.—)
VIENNE	79.— (79.—)	83.— (83.—)

(Le million de couronnes)

Soirée de la Chorale et Orchestre de l'Ecole de Commerce

7467

Théâtre de La Chaux-de-Fonds
Mercredi 27 février 1924

Portes : 19 h. 3/4 Rideau : 20 h. 1/4

AU PROGRAMME :

Le monde où l'on s'ennuie

de PAILLÉRON

Location comme d'usage Prix des places de fr. 1.— à 4.—

Bois très sec

Tourbe malaxée
Tous combustibles noirs

AUX

7499

Coopératives Réunies

SERVICE DES COMBUSTIBLES

Passez vos commandes dans tous nos magasins

Grande Salle de Beau-Site

Mercredi 27 février
à 20 heures et quart

CONFÉRENCE PUBLIQUE

sous les auspices du P21322C 7562

Cartel Hygiène morale et sociale et Suffrage féminin

Morphine, Cocaïne & C^{ie}

par

M. Maurice VEILLARD

Collecte très recommandée

Syndicat des Maîtres des Ecoles Secondaires et Professionnelles

Judi 28 février, à 20 1/4 h.

CONFÉRENCE PUBLIQUE

A LA GRANDE SALLE DE LA CROIX-BLEUE

La crise du français

par J.-P. ZIMMERMANN, professeur

Prix d'entrée : Fr. 1.10 (taxe communale comprise)

Les membres de la Société pédagogique et des Syndicats ouvriers ne paient que Fr. 0.50

BILLETS EN VENTE : à la Librairie coopérative, au Magasin de musique Beck, et le soir de la Conférence à la Croix-Bleue. 7565

Magasin Continental

2, Rue Neuve, 2 et Place Neuve La Chaux-de-Fonds 2, Rue Neuve, 2 et Place Neuve

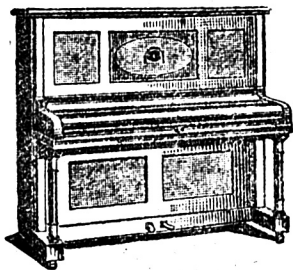
Fabrication suisse
Travail garanti
Catalogues et devis gratuits



Ancienne maison de confiance
fondée en 1888

7492

Voyez nos vitrines et nos bas prix



La Chaux-de-Fonds
Léopold - Robert 22

Pianos

SCHMIDT-FLOHR 7261

BURGER & JACOBI
H. WOHLFAHRT
SCHWECHTEN

L. SABEL - IRMLER - RITTER - FRANKE
etc., etc.

Très grand choix - Prix de fabrique - Livraison franco
Facilités de paiement - Escompte au comptant
Bulletin de garantie

Demandez catalogues illustrés Visitez librement nos magasins

Witschi-Benguerel

La Chaux-de-Fonds
Léopold - Robert 22

pour nos gosses...

LES ÉDITIONS DE LA ROSE ROUGE

VONT FAIRE DES LIVRES DANS UN ESPRIT GÉNÉREUX & PACIFISTE, ATTRAYANTS, ARTISTIQUES & BON MARCHÉ

≡ Pour Paraître par souscription en Avril ≡

" LES MAINS ENCHANTÉES "

Recueil de Quinze Contes des Métiers
par Fanny CLAR. — Dessins de DILIGENT et Jean CLAR
— Format in-16 colombier. 250 pages. — 7.75 francs.

Adressez votre souscription dès aujourd'hui à M. Jean CLAR, directeur des ÉDITIONS DE LA ROSE ROUGE à ORGERUS (Seine-et-Oise) Chèque Postal : Paris 525-51

Deux feuilles spécimen de propagande de ce livre sont envoyées gratuitement sur demande

F. O. M. H. La Chaux-de-Fonds

Groupe des Horlogers

Assemblée générale

le mardi 26 février 1924, à 20 h., à la salle du nouveau Cercle Ouvrier, rue du Parc 73.

Ordre du jour très important. La question de l'application des salaires-types fera l'objet d'une discussion spéciale. Aucun ouvrier ne doit rester indifférent. Le collègue Grosperre sera présent. Le carnet fédératif servira de contrôle ; prière de s'en munir.

Le Comité des Horlogers.

N. B. — Prière aux ouvriers à domicile de prendre bonne note de cette convocation. 7560

Combustible idéal

pour chauffage, potager et pour boulangeries est la P21104C 7020

Tourbe malaxée de Combe-Varin

Commandes sont prises par : 1° Tourbières de Combe-Varin, Ponts-de-Martel; 2° M. Auguste Rosselet, Tourelles 41, La Chaux-de-Fonds.

Buvons le STIMULANT

Apéritif au vin et quinquina 7515

Boucherie-Charcuterie

Premier-Mars 11^e 4965

Tous les jours

Boudin frais

Se recommande, J. FR^ÈH.

Apprenties polisseuses

sont demandées par importante maison de la place. — S'adresser à Publicitas, Léopold-Robert 22. 7549

Achat aux meilleurs PRIX

OR, Argent Platine
J.-O. Huguenin
Essayer-Juré, Serre 16

COMMISSION SCOLAIRE de La Chaux-de-Fonds

Conférence Publique

Mardi 26 février 1924 à 20 1/4 h. précises

à l'Amphithéâtre du Collège primaire.

SUJET : 7092

Le Radium

par M. HENRI PERRET Administrateur du Technicum du Locle

Société Coopérative de Consommation de NEUCHÂTEL et environs

Flocons d'avoine

marqué américaine «ACCO», la meilleure 7284
le demi-kg., 35 cent.
N'oubliez pas les petits oiseaux

Ce que toute ménagère doit savoir !

C'est qu'on trouve toujours en grand choix et en 1^{re} qualité, à des prix très avantageux, tous les articles de lessive, tels que :

Selles, bois, galvanisé 7595
Planches à laver
Cordeaux, Chevalets
Grosses, Pincettes

Choix complets en Boissellerie, Brosserie, Vannerie, Paillassons, etc., etc.

Au Magasin J. BOZONNAT
63, Rue de la Paix, 63

FEUILLETON DE LA SENTINELLE

12

LA PEAU DE CHAGRIN

PAR BALZAC

(Suite)

...La pensée est la clef de tous les trésors, elle procure les joies de l'avare sans en donner les soucis. Aussi ai-je plané sur le monde, où mes plaisirs ont toujours été des jouissances intellectuelles. Mes débauches étaient la contemplation des mers, des peuples, des forêts, des montagnes ! J'ai tout vu, mais tranquillement, sans fatigue ; je n'ai jamais rien désiré, j'ai tout attendu...

...Je me suis promené dans l'univers comme dans le jardin d'une habitation qui m'appartenait. Ce que les hommes appellent chagrins, amours, ambitions, revers, tristesse, est, pour moi, des idées que je change en rêveries ; au lieu de les sentir, je les exprime, je les traduis ; au lieu de leur laisser dévorer ma vie, je les dramatise, je les développe ; je m'en amuse comme de romans que je lirais par une vision intérieure...

...N'ayant jamais lassé mes organes, je jouis encore d'une santé robuste. Mon âme ayant hérité de toute la force dont je n'abusais pas, cette tête est encore mieux meublée que ne le sont mes magasins. Là, dit-il, en se frappant le front, là sont les vrais millions. Je passe des journées délicieuses en jetant un regard intelligent dans le

passé ; j'évoque des pays entiers, des sites, des vues de l'Océan, des figures historiquement belles ! J'ai un sérail imaginaire où je possède toutes les femmes que je n'ai pas eues. Je revois souvent vos guerres, vos révolutions, et je les juge. Oh ! comment préférer de fébriles, de légères admirations pour quelques chairs plus ou moins colorées, pour des formes plus ou moins rondes ; comment préférer tous les désastres de vos volontés trompées à la faculté sublime de faire comparaître en soi l'univers, au plaisir immense de se mouvoir sans être garrotté par les liens du temps ni par les entraves de l'espace, au plaisir de tout embrasser, de tout voir, de se pencher sur le bord du monde pour interroger les autres sphères, pour écouter Dieu ?...

...Ceci, dit-il d'une voix éclatante en montrant la peau de chagrin, est le « pouvoir » et le « vouloir » réunis. Là sont vos idées sociales, vos desirs excessifs, vos intempérances, vos joies qui tuent, vos douleurs qui font trop vivre ; car le mal n'est peut-être qu'un violent plaisir...

...Qui pourrait déterminer le point où la volupté devient un mal et celui où le mal est encore la volupté ? Les plus vives lumières du monde idéal ne caressent-elles pas la vue, tandis que les plus douces ténèbres du monde physique la blessent toujours ? Le mot de sagesse ne vient-il pas de savoir ? et qu'est-ce que la folie, sinon l'excès d'un vouloir ou d'un pouvoir ?

— Eh bien, oui, je veux vivre avec excès ! dit l'inconnu en saisissant la peau de chagrin.

— Jeune homme, prenez garde ! s'écria le vieillard avec une incroyable vivacité.

— J'avais résolu ma vie par l'étude et par la pensée ; mais elles ne m'ont même pas nourri, répliqua l'inconnu. Je ne veux être la dupe ni

d'une prédication digne de Swedenborg, ni de votre amulette orientale, ni des charitables efforts que vous faites, monsieur, pour me retenir dans un monde où mon existence est désormais impossible. Voyons ! ajouta-t-il en serrant le talisman d'une main convulsive et regardant le vieillard ; je veux un diner royalement splendide, quelque bacchanale digne du siècle où tout s'est, dit-on, perfectionné ! Que mes convives soient jeunes, spirituels et sans préjugés, joyeux jusqu'à la folie ! Que les vins se succèdent toujours plus incisifs, plus pétillants, et soient de force à nous enivrer pour trois jours !...

...Que cette nuit soit parée de femmes ardentes ! Je veux que la débauche en délire et rugissante nous emporte, dans son char à quatre chevaux, par delà les bornes du monde, pour nous verser sur des plages inconnues ! Que les âmes montent dans les cieux ou se plongent dans la boue, je ne sais si alors elles s'élèvent ou s'abaissent, peu m'importe ! Donc, je commande à ce pouvoir sinistre de me fondre toutes les joies dans une joie. Oui, j'ai besoin d'embrasser les plaisirs du ciel et de la terre dans une dernière étreinte, pour en mourir. Aussi souhaité-je et des priées antiques après boire, et des chants à réveiller les morts, et de triples baisers, des baisers sans fin dont la clameur passe sur Paris comme un craquement d'incendie, y réveille les époux et leur inspire un ardeur cuisante qui les rajouisse tous, même les septuagénaires !

Un éclat de rire, parti de la bouche du petit vieillard, retentit dans les oreilles du jeune fou comme un bruissement de l'enfer, et l'interdit si despotiquement, qu'il se tut.

— Croyez-vous, dit le marchand, que mes planchers vont s'ouvrir tout à coup pour donner passages à des tables somptueusement servies et à

des convives de l'autre monde ? Non, non, jeune étourdi. Vous avez signé le pacte, tout est dit. Maintenant, vos volontés seront scrupuleusement satisfaites, mais aux dépens de votre vie. Le cercle de vos jours, figuré par cette peau, se resserrera suivant la force et le nombre de vos souhaits, depuis le plus léger jusqu'au plus exorbitant. Le bramine auquel je dois ce talisman m'a jadis expliqué qu'il s'opérerait un mystérieux accord entre les destinées et les souhaits du possesseur. Votre premier désir est vulgaire, je pourrais le réaliser ; mais j'en laisse le soin aux événements de votre nouvelle existence. Après tout, vous vouliez mourir ? eh bien, votre suicide n'est que retardé.

L'inconnu, surpris et presque irrité de se voir toujours plaisanté par ce singulier vieillard, dont l'intention à demi philanthropique lui parut clairement démontrée dans cette dernière raillerie, s'écria :

— Je verrai bien, monsieur, si ma fortune changera pendant le temps que je vais mettre à franchir la largeur du quai. Mais, si vous ne vous moquez pas d'un malheureux, je désire, pour me venger d'un si fatal service, que vous tombiez amoureux d'une danseuse ! Vous comprendrez alors le bonheur d'une débauche, et peut-être deviendrez-vous prodigue de tous les biens que vous avez si philosophiquement ménagés.

Il sortit sans entendre un grand soupir que poussa le vieillard, traversa les salles et descendit l'escalier de cette maison, suivi par le gros garçon joufflu, qui voulut vainement l'éclairer ; il courait avec la prestesse d'un voleur pris en flagrant délit.

(A suivre).